

ELABORATION DU PLU DE VENTENAC EN MINERVOIS

BILAN CONCERTATION

1. DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION :

La délibération de lancement du PLU en date du 8 novembre 2004 est venue définir les modalités de concertation devant être mises en œuvre durant toute l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Consultation du dossier en Mairie ;
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

2. PRESENTATION DES MODALITES DE CONCERTATION :

Cette concertation s'est déroulée pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

- Un dossier consultable en mairie a été laissé à la disposition de la population tout le long de la procédure.
- Aucune observation n'a été consignée sur le registre mis à disposition de la population.

Il est important de préciser que depuis le lancement du PLU en 2004 et jusqu'à son arrêt, **d'autres formes de concertation ont été mises en œuvre bien que non prévues dans la délibération de lancement du PLU en 2004**, à savoir :

- Publication d'articles sur le diagnostic et le PADD dans le bulletin municipal ;
- Concertation avec les exploitants agricoles au travers de questionnaires afin de cibler leurs besoins pour les années à venir ;
- Organisation d'une **réunion publique le 11 juin 2019** afin de présenter le projet de PLU avant de procéder à l'arrêt

3. ZOOM SUR LA REUNION PUBLIQUE DU 11 JUIN 2019 :

Une réunion publique en date du **11 juin 2019** a été organisée par le Conseil Municipal de Ventenac en Minervois pour présenter le PLU avant arrêt à la population.

Afin de toucher un large public, l'organisation de cette réunion a été communiquée de la manière suivante :

- Les médias locaux : information sonore ;
- Le panneau lumineux sur le domaine public ;
- L'affichage en mairie ;

- Affiche distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la Commune.



**ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENTENAC-EN-MINERVOIS**

La commune de Ventenac-en-Minervois a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Novembre 2004.

Le 23 mars 2018, la commune a débattu le PADD en Conseil Municipal

Après plusieurs années de réflexions, de travail, de consultation des services de l'Etat et de concertation, le PLU sera arrêté par délibération du Conseil Municipal le lundi 17 juin 2019.

**LA MUNICIPALITÉ ORGANISE UNE RÉUNION PUBLIQUE LE
MARDI 11 JUIN 2019 A 18H30
À LA SALLE DES FÊTES POUR LA PRÉSENTATION DE SON PLU**

La diffusion de l'organisation de la réunion publique a permis de rassembler une trentaine de personnes.



Cette réunion appuyée sur un power point a été présentée par le Cabinet Gaxieu.



Au cours de cette réunion, d'une manière globale la population a été attentive et n'a pas soulevé de remarque particulière.

Le Maire a présenté les choix du zonage dans le respect du Scot de la Narbonnaise et des réseaux existants sur le territoire.

Une remarque particulière a été présentée par Monsieur Jean Duceil qui ne comprend pas pourquoi le secteur en continuité de la Résidence des Prades n'est pas ouvert à l'urbanisation.

Monsieur le Maire explique que ce secteur avait été intégré dans un premier temps, mais du fait de la compatibilité au SCOT de la Narbonnaise, il y a eu des priorités à prendre en compte :

- Rester dans la forme urbaine existante en donnant une priorité aux dents creuses ;
- Ne pas s'étaler sur le territoire.

Le plan de zonage a dû être revu à la baisse.

Le Cabinet Gaxieu vient compléter ce point en informant la population que lors d'une rencontre de la DDTM il avait été conseillé par les services de ne pas intégrer ce secteur pour les raisons présentées par Monsieur le Maire mais aussi pour des raisons d'impact paysager en entrée de territoire.

4. BILAN DE LA CONCERTATION :

La délibération d'arrêt du PLU en date du 17 juin 2019 est venue tirer un bilan positif de la concertation menée depuis la prescription du PLU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 54 / 2019

ARRETE PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS.

Monsieur le Maire de VENTENAC-EN-MINERVOIS

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 ;

VU le décret d'application n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R.153-8 du code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

VU la délibération en date du 8 novembre 2004 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération en date du 6 août 2013 relative au 1^{er} débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du PLU ;

VU la délibération en date du 23 mars 2018 relative au 2^{ème} débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du PLU ;

VU la délibération arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation en date du 17 juin 2019 ;

VU la décision n° E19000139/34 du Président du Tribunal Administratif en date du 2 août 2019 relative à la désignation du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique ;

VU les pièces du dossier de PLU e de la commune de Ventenac-en-Minervois à soumettre à l'enquête publique ;

Monsieur le Maire précise que l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique se sont faites après concertation avec le commissaire enquêteur.

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique porte sur l'élaboration du PLU de la commune de Ventenac-en-Minervois.

ARTICLE 2 : DATE ET DUREE DE L'ENQUETE

L'enquête publique se déroulera du 15 octobre au 15 novembre soit un total de 32 jours consécutifs.

ARTICLE 3 : COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision en date du 2 août 2019, le Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Emmanuel NADAL, cadre supérieur France Télécom retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 : CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du dossier de PLU sur support papier, visées par le commissaire enquêteur, comprenant notamment les avis de

l'autorité environnementale consultée ainsi que ceux des autorités associées ou consultées sera mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- le Lundi – Mardi- Jeudi – Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 et le Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est également consultable et téléchargeable sur le site internet de la Mairie comportant le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/> , et sur un poste informatique mis à disposition du public en Mairie (Bureau du Maire).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, sera tenu à disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture précitées ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, faire des propositions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visé à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie, 11120 Ventenac-en-Minervois
- Par voie électronique sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé au lien suivant <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/>. Ces observations, après visa du commissaire enquêteur, seront transcrites sur le registre papier déposé en Mairie.
- Par voie électronique à l'adresse email : plu-ventenac@democratie-active.fr

En outre, toute personne pourra sur demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

ARTICLE 5 : PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Ventenac-en-Minervois pour recevoir les observations ou contre-propositions écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Mercredi 16 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 6 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, en dehors des permanences, sur rendez-vous toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

ARTICLE 6 : CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, les responsables des projets, plan ou programme et leur communiquera les observations écrites et orales de chaque projet, consignées dans un procès-verbal de synthèse dédié. Le Maire disposera ensuite d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations éventuelles en réponse. Enfin, suite à ces dernières, le commissaire enquêteur devra établir son rapport et ses conclusions motivées et son avis dans un document séparé dans le délai de 30 jours à l'issue de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie et sur le web de la Mairie <https://www.ventenac-en-minervois.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de l'Aude.

ARTICLE 7 : PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de Monsieur le Maire responsable du projet :

- Par courrier postal à l'adresse de la Mairie : 1 place de la Mairie, 11120 Ventenac-en-Minervois
- Par téléphone au : 04 68 43 28 83
- Par courrier électronique : mairie.de.ventenac.minervois@wanadoo.fr

ARTICLE 8 : DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal approuvera par délibération le projet de PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées joints au dossier, des observations et propositions du public en cours d'enquête et des conclusions motivées et de l'avis du commissaire enquêteur.

ARTICLE 9 : PUBLICITE DE L'ENQUETE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

En outre, cet avis sera publié par voie d'affichage en mairie et aux lieux habituels, sur le site internet de la mairie <https://www.ventenac-en-minervois.fr/> et sur le site du registre numérique <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 10 :

Monsieur le Maire de la Commune de Ventenac-en-Minervois, et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Ginestas sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Ventenac-en- Minervois, Le 26 septembre 2019

Le Maire

Certifié exécutoire par le Maire pour être
Publié et déposé auprès du représentant
de l'Etat. Ventenac le 26.09.2019

Christian LAPALU



MAIRIE DE
VENTENAC EN MINERVOIS

Tél. : 04.68.43.23.66
Fax. : 04.68.43.20.13

ANNEXE A3

**COMMUNE DE
VENTENAC-EN-MINERVOIS**

ELABORATION DU PLU

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ENQUETE PUBLIQUE PLU**

Dates : du 15.10.2019 au 15.11.2019

Je soussigné Christian LAPALU, Maire de Ventenac-en-Minervois, atteste que l'avis d'enquête publique relatif à l'élaboration du PLU (Plan Local d'urbanisme) de la commune de Ventenac-en-Minervois à été affiché :

Du Vendredi 27.09.2019 Au Vendredi 15.11.2019.

Affichage :

- Sur le panneau d'affichage du Hall d'entrée de la Mairie
- sur le panneau d'information extérieur devant la Mairie
- sur le panneau d'information de l'arrêt de bus au bord du Canal
- à la boulangerie du village
- au Caveau de Vente et dégustation de la Cave du Château

Publication :

- sur le site internet de la commune de Ventenac-en-Minervois
- sur le panneau lumineux de la commune (message condensé).

Parution :

- dans les journaux « Le Midi Libre » et « l'indépendant » le dimanche 29.09.2019 pour le premier avis et le mercredi 16.10.2019 pour le second avis.
- sur le site Internet du registre dématérialisé 
<https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/>.

En foi de quoi je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

A Ventenac-en-Minervois, le 15 novembre 2019

Le Maire,

Christian LAPALU.



**POUR LE MAIRE
PAR DELEGATION**

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Bâtiment / travaux publics

SPIE

Filiale de SPIE France, SPIE CityNetworks (4 000 collaborateurs) propose à ses clients publics et privés des solutions au service des territoires et des citoyens et intervient en conception, réalisation, exploitation et maintenance dans ses différents domaines d'expertise.

Dans le cadre de son développement, SPIE CityNetworks recrute

UN CHEF D'ÉQUIPE TERRASSEMENT RESEAUX SECS (H/F) SUR NARBONNE, EN CDI, TEMPS PLEIN.

MISSIONS :

Rattaché(e) au Chef de Chantier, vous êtes en charge d'assurer le bon fonctionnement d'une équipe de travail pour mener à bien un ou plusieurs chantiers en réseaux extérieurs (Enfouissements de réseaux HTA/BT/EP/TELECOMS, Lotissements...), dans le respect des objectifs fixés de premier niveau.

- Vous êtes la personne ressource en cas de problèmes techniques et êtes garant des travaux réalisés par votre équipe ou interventions techniques.
- Vos responsabilités s'exercent sur trois pôles fondamentaux : les processus de réalisation et la qualité, la sécurité, et la planification du travail et les approvisionnements.
- Persévérant, volontaire, autonome, doté(e) d'un bon relationnel et de réelles compétences managériales et techniques, vous assurez le bon déroulement des travaux dans le respect de la qualité recherchée, du délai de livraison et des règles en vigueur.
- Polyvalent, vous avez les compétences pour mener des chantiers de travaux souterrains en éclairage public, électrification rurale, vrd, réseau HTA/BT.

VOTRE PROFIL :

- Vous êtes de formation initiale de niveau IV à V (type CAP BEP BAC PRO) ou expérience assimilée, et détenez une expérience avérée en tant que Chef d'équipe réseaux secs d'au moins 6 ans.

Envoyez CV + LM à : sophie.heres@spie.com

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens



Part. A réserver chiots drathair LOF mâles/femelles nés le 01.07. parents top chasse visibles sur place 700 €, mère Gorika des ples grazielles 250269604494032 06.07.18.23.64



Part. vend chiots bouledogue français fauve bringé lof-201911225-2019-1, 4 mois, vaccinés, pués avec certificat de bonne santé. Les chiots vivent en famille et sont très bien socialisés. Dispo. Les parents pedigree lof sont visibles et issus de la lignée du terrier de fontfroide, de tatiensinou, de landouar. Le bouledogue français est un petit chien de compagnie, très câlin. Pour plus de renseignements, appelez-moi au 06.40.44.46.25.



Part. vend Chiots type yorkshire terrier (3 femelles et 1 mâle) nés le 7/08/19 disponible le 02/10/19, se sont pués, vaccinés, éduqués Tel : 0678785017 dès 14h00

Chats

Chatons et chats ,toutes couleurs, calins. Livrés sur Occitanie. Visibles sur : pauvresdeschats.org 04.67.99.37.13

Contacts-Rencontres

Rencontres

VÉRONIQUE

(0.80€/mm)

JF libre de 37 ans. Ouverte à toutes propositions avec homme, âge indifférent

Joignable au 08 95 69 13 47

JOSÉPHINE

(0.80€/mm)

52 ans, étant mariée depuis presque 10 ans, je ne cherche pas l'amour mais du divertissement

Tél. moi au 08 95 07 92 07

Divorcée ss tabou (48a) ch H. Libertin Pr relation occasionnelle. Me joindre au 09 78 06 43 63 (Appel non surtaxé)

FIDELIO 04 68 32 08 10

69 ANS Retraité commerçant, veuf. Look actuel, grand sportif. Qualité de vie : tourisme, danse, VOUSœen rap. CVD, chacun chez soi au départ. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO 04 68 32 08 10

75 ANS Ravissante blonde, yeux bleus, menue. Retraite, veuf. Gaie. Femme d'intérieur : cuisine, déco, jardinage, VOUS/rap. CVD, savoir vivre. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO 04 68 32 08 10

51 ANS JOLIE BLONDE, cheveux mi longs, sensuelle. Div. Vive, positive. Salsa, voyages, convivialité. Vous 45/56 ans. CVD, sérieux, équilibré. FIDELIO 04 68 32 08 10

Voyance

Monsieur CAMARA
Voyant - MEDIUM - Guérisseur

30 ans d'expérience pour vous aider à résoudre vos problèmes sentimentaux, familiaux, professionnels et confiance en soi.

Il n'y a pas de problème sans solution. Travail sérieux, discrétion assurée.

Reçoit sur RDV de 9 h à 18 h
Tél. 06 37 84 47 26

MAITRE SABOU
Grand voyant médium-guérisseur. Résultats rapides. Paiement après résultats. Célèbre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parle du présent, passé et de l'avenir. Stop au tabac, alcool. Retour d'être aimé rapide. Chance aux jeux, affaires. Travail sérieux.

06.29.41.94.30
52452574800017

KARA VOYANCE- VOYANT-MEDIUM-GUERISSEUR-Spécialiste des travaux occultes. Amour, Chance, Famille, etc... TEL : 0 6 4 3 3 9 0 7 5 0 (S 48533739800021)

M. SANOÉ MEDIUM
Aide au retour de l'être cher, santé, travail, chance. Bonnes références Paiement si satisfait

06.86.92.38.16
09.54.26.60.75

Sciences occultes

M. FODE Gd MEDIUM VOYANT spécialiste retour de l'être aimé, apporte solution à vos problèmes, déduit influences, désenvoûte. Tél. 04.67.42.83.64. (S. 350085189)

Détente

A Carcassonne envie d'une relaxation complète par une femme charmante, douce et attentionnée. A l'écoute de vos désirs. Tél. 06.24.33.50.29 (398639831)

6 Votre annonce diffusée sur départements

AVEYRON LOZÈRE GARD HÉRAULT AUDE P.O.

en 48 heures

Première fois sur CARCASSONNE. PATRICIA, irrésistible brune, 23 ans, douce et coquine, pour détente. 07.54.20.57.94. (S. 522423474)

CARCASSONNE, transexuelle, très coquine, belle petite brune, à forte poitrine, de passage pour la 1ère fois. 07.55.45.51.10. (847639002)

L'institut KRIS'ALYDE à NARBONNE pour un modelage doux et sensuel. Femme, Homme, Du lundi au samedi. 06.10.29.64.61. (823491931)

Maison

Meuble, décoration et brocante

Achète tout objet ancien même très abîmé, meuble, bibelot, horlogerie, carillon, luminaire, cheminée ancienne, débarrasse maison complète déplacement toute distance, contact au 06.47.14.71.60

ACHETE meubles anciens : livres, pendules, luminaires, sculptures bronze et marbre, tableaux, bibelots, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél 04.67.12.19.34. Je me déplace sur appel.

Passionné de jouet ancien, achète poupées, trains, voitures, ours en peluche, mobilier de poupée, vêtement de poupée, tous jeux de société anciens etc... contact au 06.59.00.37.73



Part. Achète violons minimum 1000 € et violoncelles minimum 3000 € même en mauvais état je me déplace gratuitement paiement comptant immédiat contacter Monsieur David 06 45 81 03 03



RECHERCHE pour RACHAT, pour collection. Citrons anciens 1930-1950 et mécanisme Contoise en l'état. Peut se déplacer. Particulier, tel: 06.40.60.83.72

Loisirs

Instrument de musique



Part. Achète violon violoncelle contrebasse alto au meilleur prix me déplace me contactez au 06 63 89 86 01

Art, collections et grands crus

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, MONNAIES Antiques et Royales, DOCUMENTS HISTORIQUES, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.



Part. Passionnée de poupées anciennes achète chers selon modèles poupées tête porcelaine ou tête seule des années 1850/1930 même abîmées, accessoires et vêtements de poupées anciens, automatés et carroussels anciens 06.61.69.18.82.

Nîmes-Part. Collectionneur achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne etc. même très vieux ou imbuvables. Spiritueux anciens (Cognac, Rhums, Whisky, Chartreuse etc.). Déplacements sur toutes distances, paiement comptant. Tel: 06.74.16.07.78

Services

Troisième âge

Dame 72 ans représentative cherche poste Dame de compagnie, cuisine-santé, bio, connaissances phytothérapies, internet, gestion des chats, gaie, humaine, contre logement indépendant dans propriété. Contact : 06.68.68.10.90

ANNONCES OFFICIELLES et LEGALES

L'Indépendant et L'Indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/col.

Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 - Fax 04.67.07.69.39 - Courriel : annonces.legales@independant.com

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la délimitation du domaine public fluvial et la parcelle privée cadastrée A011 sur la commune de Saint-Nazaire-d'Aude

Par arrêté n° 2019/0015 du 12 septembre 2019, une enquête publique sur la délimitation du domaine public fluvial et la parcelle privée cadastrée AO n° 11 sur la commune de Saint-Nazaire-d'Aude, est prescrite du 16 octobre 2019 au 31 octobre 2019 inclus soit pour une durée de 16 jours.

Désignation du commissaire d'enquêteur :

Le commissaire enquêteur est Monsieur Michel BLAZIN, Ingénieur de l'industrie et des mines, en retraite.

Déroulement de l'enquête :

La commune de Saint-Nazaire-d'Aude est désignée siège de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Saint-Nazaire-d'Aude - 210 avenue de la République - 11120 Saint-Nazaire-d'Aude.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

. sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html>.

. gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Saint-Nazaire-d'Aude, aux jours et heures d'ouverture au public.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

par courrier à la mairie de Saint-Nazaire-d'Aude - 210, avenue de la République - 11120 Saint-Nazaire-d'Aude - à l'attention de Monsieur Michel BLAZIN, commissaire enquêteur,

par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-dpf-saint-nazaire-d-aude@aud.gouv.fr.

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html> dans les meilleurs délais possibles. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Toutes les observations, courriels et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture de l'Aude (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire), pourra à ses frais, obtenir communication du dossier, dès la publication du présent arrêté.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures en mairie de Saint-Nazaire-d'Aude - 210 avenue de la République - 11120 Saint-Nazaire-d'Aude :

. le 16 octobre 2019 de 09 h 00 à 12 h 00

. le 31 octobre 2019 de 13 h 30 à 16 h 00

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

. en mairie de Saint-Nazaire-d'Aude ;

. à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

. et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html>.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Au terme de la procédure, le préfet de l'Aude prendra un arrêté portant sur la délimitation entre le domaine public fluvial et la parcelle privée cadastrée AO n° 11 à Saint-Nazaire-d'Aude.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Ventenac-en-Minervois
Prescrivant une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 26 septembre 2019, le Maire de Ventenac-en-Minervois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera :

. Du 15 octobre 2019 à 9h au 15 novembre 2019 à 17h soit pendant 32 jours consécutifs

. A la Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

. le Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 et le Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Monsieur Emmanuel NADAL, cadre supérieur France Télécom retraité, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire.

Dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, visé par le commissaire enquêteur, comprenant toutes les pièces du PLU ainsi que les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées ou consultées sur la procédure sera consultable :

. En Mairie de Ventenac-en-Minervois suivant les horaires d'ouverture habituels

. Sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/> et sur un poste informatique mis à la disposition du public en Mairie.

Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, faire des propositions ou contre-propositions :

. Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie

. Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visés à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie, 11120 Ventenac-en-Minervois

Par voie électronique sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé au lien suivant <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/>.

. Par voie électronique à l'adresse email : plu-ventenac@democratie-active.fr

. Après du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en Mairie :

- Mercredi 16 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

- Mercredi 6 novembre 2019 de 9h00 à 12h00

- Vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, en dehors des permanences, sur rendez-vous toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Ventenac-en-Minervois dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées dont les copies seront déposées à la Mairie et à la préfecture pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une publication sera également faite sur le site Internet de la Mairie, de la préfecture de l'Aude et sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/>.

Au terme de l'enquête publique le conseil municipal de la commune de Ventenac-en-Minervois se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Maire

TOUS LES JOURS NOS ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Appels d'offres
Appels de candidature
Avis d'adjudication - Annonces légales
Marchés négociés
Enchères mobilières
Enchères immobilières

L'immobilier

du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Parution mardi, jeudi, dimanche

Rédigez votre petite annonce (Ecrivez lisiblement en majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot.)

PARTICULIER

Choisissez votre formule et votre édition (Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Rubriques Immo : publication mardi + jeudi + dimanche

PA sans photo

Formule trio + simple

- 20 € (une édition)
- 30 € (deux éditions)
- 63,50 € (toutes éditions)

Formule trio + 2 semaines

- 31,50 € (une édition)
- 48,50 € (deux éditions)
- 90 € (toutes éditions)

Formule trio + 3 semaines

- 43,50 € (une édition)
- 63,50 € (deux éditions)
- 117 € (toutes éditions)

Ligne supplémentaire

- 3,50 € (une édition)
- 8 € (deux éditions)
- 10,50 € (toutes éditions)

1re date de parution

____ / ____ / 2018

+10€
Votre PA avec photo
En vente uniquement sur internet ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com



Par courrier : Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de : Midimédia Publicité - 2, boulevard des Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpignan Cedex

Nom, prénom : _____ Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____

Par téléphone

IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES OFFRES D'EMPLOI
04 3000 7000 04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.



CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Bâtiment / travaux publics

Filiat de SPIE France, SPIE CityNetworks (4 000 collaborateurs) propose à ses clients publics et privés des solutions au service des territoires et des citoyens et intervient en conception, réalisation, exploitation et maintenance dans ses différents domaines d'expertise. Dans le cadre de son développement, SPIE CityNetworks recrute

UN CHEF D'ÉQUIPE TERRASSEMENT RESEAUX SECS (H/F) SUR NARBONNE, EN CDI, TEMPS PLEIN.

MISSIONS :
Rattaché(e) au Chef de Chantier, vous êtes en charge d'assurer le bon fonctionnement d'une équipe de travail pour mener à bien un ou plusieurs chantiers en réseaux extérieurs (Enfouissements de réseaux HTA/BT/EP/Télécoms, Lotissements...), dans le respect des objectifs fixés de premier niveau.
• Vous êtes la personne ressource en cas de problèmes techniques et êtes garant des travaux réalisés par votre équipe ou interventions techniques.
• Vos responsabilités s'exercent sur trois pôles fondamentaux : les processus de réalisation et la qualité, la sécurité, et la planification du travail et les approvisionnements.
• Persévérant, volontaire, autonome, doté(e) d'un bon relationnel et de réelles compétences managériales et techniques, vous assurez le bon déroulement des travaux dans le respect de la qualité recherchée, du délai de livraison et des règles en vigueur.
• Polyvalent, vous avez les compétences pour mener des chantiers de travaux souterrains en éclairage public, électrification rurale, vrd, réseau HTA/BT.

VOTRE PROFIL :
• Vous êtes de formation initiale de niveau IV à V (type CAP, BEP, BAC PRO) ou expérience assimilée, et détenez une expérience avérée en tant que Chef d'équipe réseaux secs d'au moins 6 ans.

Envoyez CV + LM à : sophie.heres@spie.com

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens
Part. A réserver chiots d'atracar LOF mâles/femelles nés le 01.07. parents top chasse visibles sur photo 700 €. mère Gorka des ptes gazelles 250269604494032 06.07.18.23.64

Part. vend chiots bouledogue français fauve bringé lof-201911225-2019-1, 4 mois, vaccinés, puces avec certificat de bonne santé. Les chiots vivent en famille et sont très bien socialisés. Dispo. Les parents pedigree lof sont visibles et issus de la lignée du terroir de fontfroide, de talsienou, de landour. Le bouledogue français est un petit chien de compagnie, très câlin. Pour plus de renseignements, appelez-moi au 06.40.44.45.25.

Part. vend Chiots type yorkshire terrier (3 femelles et 1 mâle) nés le 7/08/19 disponible le 02/10/19 seront puces, vaccinés, éduqués Tel : 0676785017 dès 14h00

Chats
Chats et chats, toutes couleurs, calins. Livrés sur Occitanie. Visibles sur : paramouredchats.org 04.67.99.37.13

Contacts-Rencontres

Rencontres
VÉRONIQUE
Clara Fem Sexy 45A un peu coquine vous propose des moments calmes en toute discrétion Mobile : 06 21 45 01 82
Elles te font l'amour au téléphone en direct et sans attente au 0895.89.57.37 Discretion assurée 0.80 eur/min

JF libre de 37 ans. Ouverte à toutes propositions avec homme, âge indifférent
Joignable au **08 95 69 13 47**

JOSÉPHINE
52 ans, étant mariée depuis presque 10 ans, je ne cherche pas l'amour mais du divertissement
Tél. moi au **08 95 07 92 07**

Divorcée ss tabou (48a) ch H. Liberté Pr relation occasionnelle. Me joindre au 09 78 06 43 63 (Appel non surtaxé)

FIDELIO 04 68 32 08 10
69 ANS Retraité commerçant, veuf. Look actuel, grand, sportif. Qualité de vie : tourisme, danse. VOUS rap. CVD, chacun chez soi au départ. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO 04 68 32 08 10
75 ANS Ravissante blonde, yeux bleus, menuë. Retraité, veuve. Gaie. Femme d'intérieur : cuisine, déco, jardinage. VOUS/rap. CVD, savoir vivre. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO 04 68 32 08 10
51 ANS JOLIE BLONDE, cheveux mi longs, sensuelle. Div. Vive, positive. Salsa, voyages, convivialité. Vous 45/56 ans. CVD, sérieux, équilibré. FIDELIO 04 68 32 08 10

Voyance
Monsieur CAMARA
Voyant - Médium - Guérisseur
30 ans d'expérience pour vous aider à résoudre vos problèmes sentimentaux, familiaux, professionnels et confiance en soi.
Il n'y a pas de problème sans solution.
Travail sérieux, discrétion assurée.
Reçoit sur RDV de 9 h à 18 h
Tél. 06 37 84 47 26

Maitre SABOU
Grand voyant médium-guérisseur. Résultats rapides. Paiement après résultats. Célèbre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parlez du présent, passé et de l'avenir. Stop au tabac, alcool. Retour d'être aimé rapide. Chance aux jeux, affaires. Travail sérieux.
06.29.41.94.30
52452574800017

KARA VOYANCE - VOYANT-MÉDIUM-GUÉRISSEUR Spécialiste des travaux occultes, Amour, Chance, Famille, etc... TEL : 0 6 43 38 67 50 (S 485337980021)

M. SYLLA - Voyant et Médium ré-soud vos problèmes : solitude, angoisse, retour de l'amour, etc. Tous domaines par corresp. 06.38.56.46.67 (S.794987784) Carcassonne

M. SANOE MEDIUM
Aide au retour de l'être cher, santé, travail, chance. Bonnes références
Paiement si satisfait
06.86.92.38.16
09.54.26.60.75

Sciences occultes
M. FODE Gd MEDIUM VOYANT spécialiste retour de l'être aimé, apporte solution à vos problèmes, détruit influences, désenvoûte. Tél. 04.67.42.83.64. (S. 350085189)

Détente
A Carcassonne envie d'une relaxation complète par une femme charmante, douce et attentionnée. A l'écoute de vos désirs. Tél 06.24.33.50.29 (398639831)

FIDELIO 04 68 32 08 10
53 ANS Divorcé, style actuel, sourire franc. Il aime tout : sport, montagne, voyager, la convivialité... VOUS âge et niv en rapp. bel esprit. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO 04 68 32 08 10
63ANS UNE VIE SAINE. Retraité, div. Allure soignée, actif, nature, tourisme, musique, sorties, restaurants...VOUS 55/65 ans, CVD, douce, posée. FIDELIO 04 68 32 08 10

Part. Acheté violons minimum 1000 € et violoncelles minimum 3000 € même en mauvais état je me déplace gratuitement paiement comptant immédiat contact Monsieur David 06 45 81 03 03

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi libre et Midi libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/coll. Contact : **Midimédia** Tél **04.67.07.69.35** ou **04.3000.2020** - Fax **04.67.07.69.39** - Courriel : annonces.legales@midilibre.com

AVIS PUBLICS
Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aude

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la délimitation du domaine public fluvial et la parcelle privée cadastrée AO11 sur la commune de Saint-Nazaire-d'Aude

Par arrêté n° 2019/0015 du 12 septembre 2019, une enquête publique sur la délimitation du domaine public fluvial et la parcelle privée cadastrée AO n° 11 sur la commune de Saint-Nazaire d'Aude, est prescrite du 16 octobre 2019 au 31 octobre 2019 inclus soit pour une durée de 16 jours.
Désignation du commissaire enquêteur :
Le commissaire enquêteur est Monsieur Michel BLAZIN, Ingénieur de l'industrie et des mines, en retraite.
Déroulement de l'enquête :
La commune de Saint-Nazaire-d'Aude est désignée siège de l'enquête.
Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Saint-Nazaire-d'Aude - 210 avenue de la République - 11120 Saint-Nazaire-d'Aude.
Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.
Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html>.
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Saint-Nazaire-d'Aude, aux jours et heures d'ouverture au public.
Observations et propositions du public :
Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :
par courrier à la mairie de Saint-Nazaire-d'Aude - 210, avenue de la République - 11120 Saint-Nazaire-d'Aude - à l'attention de Monsieur Michel BLAZIN, commissaire enquêteur,
par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-dpl-saint-nazaire-d-aude@aud.gouv.fr.
Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html> dans les meilleurs délais possibles. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.
Toutes les observations, courriels et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.
Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture de l'Aude (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire), pourra à ses frais, obtenir communication du dossier, dès la publication du présent arrêté.
Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures en mairie de Saint-Nazaire-d'Aude - 210 avenue de la République - 11120 Saint-Nazaire-d'Aude :
- le 16 octobre 2019 de 09 h 00 à 12 h 00
- le 31 octobre 2019 de 13 h 30 à 16 h 00
Mise à disposition du rapport et des conclusions :
Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :
- en mairie de Saint-Nazaire-d'Aude ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html>.
Décision prise à l'issue de l'enquête :
Au terme de la procédure, le préfet de l'Aude prendra un arrêté portant sur la délimitation entre le domaine public fluvial et la parcelle privée cadastrée AO n° 11 à Saint-Nazaire d'Aude.

Loisirs
Instrument de musique
Part. Acheté violon violoncelle contrebasse alto au meilleur prix me déplace me contactez au 06 63 89 86 01

Art, collections et grands crus
ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, MONNAIES Antiques et Royales, DOCUMENTS HISTORIQUES, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.
Part. Passionnée de poupées anciennes achète chers selon modèles poupées tête porcelaine ou tête seule des années 1850/1930 même abîmée, accessoires et vêtements de poupées anciens, automates et carrousels anciens 06.61.69.18.82.

Services
Troisième âge
Dame 72 ans représentative cherche poste Dame de compagnie, cuisine-santé, bio, connaissances phytothérapies, internet, gestion des chats, gaie, humaine, contre logement indépendant dans propriété. Contact : 06.68.10.90

Consultation des marchés publics
Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !
Inscrivez-vous à notre **service d'alerte gratuit** et disposez des avantages offerts par midilibre-legales.com
- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée
midilibre-legales.com
Partenaire de : francemarchés.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Ventenac-en-Minervois
Prescrivant une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 26 septembre 2019, le Maire de Ventenac-en-Minervois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera :
- Du 15 octobre 2019 à 9h au 15 novembre 2019 à 17h soit pendant 32 jours consécutifs
- A la Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
- le Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 et le Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
Monsieur Emmanuel NADAL, cadre supérieur France Télécom retraité, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.
La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire.
Dossier d'enquête
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, visé par le commissaire enquêteur, comprenant toutes les pièces du PLU ainsi que les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées ou consultées sur la procédure sera consultable :
- En Mairie de Ventenac-en-Minervois suivant les horaires d'ouverture habituels
- Sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/> et sur un poste informatique mis à la disposition du public en Mairie.
Observations du public
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, faire des propositions ou contre-propositions :
- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visés à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie, 11120 Ventenac-en-Minervois
Par voie électronique sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé au lien suivant <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/>.
- Par voie électronique à l'adresse email : plu-ventenac@democratie-active.fr
- Auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en Mairie :
- Mercredi 16 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 6 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
Il pourra également recevoir, en dehors des permanences, sur rendez-vous toute personne qui en fera la demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique après de la mairie de Ventenac-en-Minervois dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.
A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées dont les copies seront déposées à la Mairie et à la préfecture pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Une publication sera également faite sur le site Internet de la Mairie, de la préfecture de l'Aude et sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/>.
Au terme de l'enquête publique le conseil municipal de la commune de Ventenac-en-Minervois se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

VIE DES SOCIÉTÉS
Création

AVIS
Au terme de l'AGE du 27/03/2018, le Groupement Foncier Rural de Fajolle, au capital de 229 893,25 €, immatriculé au RCS de Carcassonne 390 287 241, **Siège social :** "Rouyre" 11400 Verdun-en-Lauragais, a nommé Marie COUSERGUE, née MONTANT, demeurant "Rouyre Ouest" 11400 Verdun-en-Lauragais, en qualité de co-gérante pour une durée illimitée à compter du 27/03/2018. Le décès de Jean François MONTANT le 21/11/2016 a mis fin à son mandat de gérant à cette même date. En conséquence, l'article 17 des statuts a été modifié. Mention au RCS Carcassonne Pour avis, le représentant légal

AVIS
RSGN AVOCATS 1 rue Bouquières - 31000 TOULOUSE Tel : 05.62.264.264 - Fax : 05.62.264.265 OXYDIS Société par actions simplifiée Au capital de 600.000 Siège social : Avenue du souvenir français 11 000 CARCASSONNE RCS CARCASSONNE 839 505 195 Le Conseil de paritaire du 12.09.2019 a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, de 995 rue Jean Baptiste Colbert - 11 000 CARCASSONNE à Avenue du souvenir français - 11 000 CARCASSONNE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence Mention sera faite au RCS de CARCASSONNE Pour avis

AVIS
Suivant acte reçu par Me Philippe SUDRIE, Notaire à CASTELNAU-DARY, le 25 septembre 2019, les associés de la SCI LES ALOUETTES, société civile immobilière au capital de 18 293,88 €, dont le siège est à CAZALRENOUX (11270), La Petite Grange, immatriculée au RCS de CARCASSONNE numéro 385046461, ont décidé de nommer en qualité de gérante, à compter du 7 octobre 2015 et pour une durée indéterminée, Madame Stéphanie HART, demeurant à ROSS-ON-WYE (ROYAUME-UNI), HR9 6EZ, 2 Broad View, Llangrove Pour Avis Le Notaire

Notaires
SCP BELLOC ESCOBAR - HUC & SUDRIE
Notaires Associés
2 rue J.-B. de Maille - BP 1455
11494 CASTELNAUDARY CEDEX

Annances légales et ventes aux enchères
SERVICE SPÉCIALISÉ

MICHEL MS SIMOND

Cabinet d'affaires de Pyrénées-Orientales, Aude, Ariège et Principauté d'Andorre - 04.68.820.820

+ de 400 affaires à reprendre dans votre région sur www.msmond.fr

Tous secteurs d'activité : hôtellerie, restauration, campings, boulangeries, TPL, tous commerces...

Michel Simond réseau national leader de la transmission de petites entreprises avec plus de 1 400 affaires vendues par an

Centre d'Affaires Naturopôle - Bât. F - 66350 TOULOUSES - perpignan@msmond.fr

Antiquaire achète

Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...

06 80 66 30 57 - 04 23 10 01 02
yvesclaou@orange.fr - site : yves.secula.free.fr

BONNES AFFAIRES

Contacts-Rencontres

Rencontres

EVA
(0,80€/min)

JF fun, joie de vivre et sex sont mes moteurs. Je cherche un Mec dans le même état d'esprit

Tél. moi au
08 95 69 13 47

FLORENCE
(0,80€/min)

JOLIE BLONDE SEULE de 44 ans et pourtant très coquine, FLORENCE ch H dispo pour tête à tête coquin

Lui Tél. au
08 95 07 92 07

OCÉANE
(0,80€/min)

49 ans, mais très dynamique, on dit que je ne fais pas mon âge. Ch Homme jeune pour complicité.

Dispo au
09 78 06 46 34

ni club ni agence !

POINT RENCONTRES MAGAZINE

+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone pour des rencontres sérieuses sur votre région

documentation gratuite, sous pli discret, appel gratuit
0 800 02 88 02

Stéphanie jeune divorcée ch. hom pour assouvir ses besoins de sexe uniquement. Fillet de sérieux. Son tél : 06 01 40 48 52

Matrimonial Rencontre

FIDELIO
04 68 32 08 10

autres annonces sur fidelio-aude.fr

51 ans Fonctionnaire, div. Brun, dd contraction soignée, souriant, ch charme. Sport, vt, pilote d'avion. VOUIS en rapp, féminin, altruisme. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO
04 68 32 08 10

Gratuit demandez notre JOURNAL D'ANNONCES Rencontres Séniors

55ans président de société, div. Sait organiser son temps et profiter de loisirs agréables. Look séduisant. Vous aimez ch. modeste, sympa. Appelez moi 04 68 32 08 10

FIDELIO
04 68 32 08 10

66 ans profession médicale, veuf. Grand regard bleu. look actuel, voyage dans le monde entier, lecture, cinéma, sports multiples. VOUIS en rapp, chacun chez soi au départ. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO
04 68 32 08 10

70 ans, retraité chef d'entreprise (automobile), col. Grand, savoir vivre évident. Goûts multiples. VOUIS en rapp, chacun chez soi au départ. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO
04 68 32 08 10

55ans jolie blondette, regard bleu, traits fins. Profession juridique, div. Travaux et enthousiasme. Sport, zumba, nature. VOUIS idem cvd. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO
04 68 32 08 10

Gratuit demandez notre JOURNAL D'ANNONCES Rencontres Séniors

75ans retraité du médical, vif. Simple, raffiné, joli sourire. Ouverte aux rencontres, amitié, désire vos contacts d'intérêt. VOUIS en rapp. CVD. FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO
04 68 32 08 10

70 ans radieuse et dynamique, toujours le sourire. Retraite du médical. veuf. Déco, cuisine, sorties à 2 fois/semaine. Amis, tendre. FIDELIO 04 68 32 08 10

Voyance

M. SYLLA - Voyant et Médium résoudre vos problèmes : solitude, amorce, retour de l'amaror, etc. Tous de moi en p a r c o r r e s p o n s a b l e. 06 38 06 66 67 (S. 74987784) Carcassonne

Sciences occultes

M. FODE Gd MEDIUM VOYANT spécialiste retour de l'être aimé, apporte solution à vos problèmes, de tout infirmités, désenvoie. Tél. 04 67 42 86 64 (S. 350689189)

Amitiés-Sorties

Jeune africaine de 47 ans, souriante, aimant la vie souhaite rencontrer un homme doux, 50-60 ans attentionné pour une belle relation authentique, compat. Ecrite à M. M. MEDIA-AGE-Flue du Mas de Grille-34400Saint Jean de Vedas-coucou tel 044620

Détente

L'Institut KRIS'ALYDE à NARBONNE pour un moment doux et sensuel. Femme, Homme. Du lundi au samedi. 06 10 29 64 61 (S. 82549193)

Maison

ACHETE meubles anciens : Tapes, pendules, luminaires, sculptures bronzes et marbre, tableaux, bibelots, bijoux, vases, cartes postales, montres... Tél. 04 67 12 18 34. Je me déplace sur appel. 06 29 23 62 98

Meuble, décoration et brocante

DEBARASSEZ GRATUITEMENT maison entière, achetez toute collection quel que soit ce qui est vieux et beau. Me déplace, rapatriement. Etudes de projets. 06 29 23 62 98

Services

Troisième âge

Assistance de vie sérieuse et appréciée avec références, recherche emploi auprès de personnes âgées. 24h sur 24. Pas sérieux s'abstenir. Région OCCITANIE. Bons soins assurés. 06 29 23 62 97

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Ventenac-en-Minervois

Prescrivant une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 26 septembre 2019, le Maire de Ventenac-en-Minervois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera :

- Du 15 octobre 2019 à 9h au 15 novembre 2019 à 17h soit pendant 32 jours consécutifs ;
- La Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
 - Le Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 et le Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Monsieur Emmanuel NADAL, cadre supérieur France Télécom retraité, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire.

Dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, visé par le commissaire enquêteur, comprenant toutes les pièces du PLU ainsi que les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées ou consultées sur la procédure sera consultable :

- En Mairie de Ventenac-en-Minervois suivant les horaires d'ouverture habituels
- Sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/> et sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie.

Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, faire des propositions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visés à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie, 11120 Ventenac-en-Minervois
- Par voie électronique sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/>
- Par voie électronique à l'adresse email : plu-ventenac@democratie-active.fr

Après du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en Mairie :

- Mercredi 16 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 6 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, en dehors des permanences, sur rendez-vous toute personne qui en fera la demande d'arrêt motivée.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Ventenac-en-Minervois dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera coté et signé par le commissaire enquêteur qui déposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées dont les copies seront déposées à la Mairie et à la préfecture pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une publication sera également faite sur le site internet de la Mairie, de la préfecture de l'Aude et sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/>

Au terme de l'enquête publique le conseil municipal de la commune de Ventenac-en-Minervois se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Maire

Part. Achaté vitigno minimum 1000 € et volocaires minimum 3000 € même en mauvais état paiement comptant immédiat ou déplace gratuitement paiement comptant immédiat contacteur Monsieur David 06 45 41 03 03

MOYNEVILLE - Part. Achaté vitigno minimum 1000 € et volocaires minimum 3000 € même en mauvais état paiement comptant immédiat ou déplace gratuitement paiement comptant immédiat contacteur Monsieur David 06 45 41 03 03

Bricolage, jardinage

GRUSSAN Part, vol 6m3 de terre noire végétale très bien tamisée -260 € il compois rendu chez vous. Tel 06 12 92 69 56

Loisirs

SETE - Part. Achaté bandes dessinées et disques vinyles. Collection importante soignée. Prix en fonction de l'intérêt du lot. Tél. 06 53308861

Art, collections et grands crus

Achetez tout militaria, montres, bijoux, couteaux, bijoux et argent, pastels, anciens, cannes, épées. Contact : 06 08 51 99 05

Part. Passionnée de poupées anciennes achetez cher poupées à tête porcelaine ou tête seules modèles abimés et accessoires de poupée, automates et carrossés anciens. Tél. 06 61 69 18 82

ACHETE COLLECTIONS importantes. MONNAIES Antiques et Royales, DOCUMENTS HISTORIQUES, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04 68 32 08 10

VIE DES SOCIÉTÉS

Résultats financiers

Bourse

Séance du mardi 15 octobre

Retrouvez toute l'actualité économique de notre région sur lindependant.fr

CAC 40 +1,04% à 5 702,05 points
+20,53% depuis le 31/12

DOW JONES +0,97% à 27 047,42 points
+16,01% depuis le 31/12

AUTRES INDICES

Indice	Valeur	Var. %	%12
Cac All Tradable	4 400,92	+1,04	+19,45
Cac Large 60	6 298,69	+1,05	+20,09
Cac Mid & Small	12 921,55	+0,95	+13,97
SBF 120	4 495,60	+1,05	+19,69

LES REPÈRES

SMIC	110,03 € (1 321,22 €/mois brut pour 35h/semaine)
RSA	550,93 €/mois
Chômages	2,266 millions (12/2019) soit 0,58 % de la population active
Inflation sur un an	1,91 %
Plafond Sécurité Sociale	3 377 €/mois
Indice de coût de la construction	1 746 (12/2019) +27,7 %
Indice de référence des loyers	129,99 (12/2019) +1,29 %

EURSTX SIF 120	Values	Derier	%12	%3/12	Values	Derier	%12	%3/12
Accor	37,56	-1,37	+1,21	Dassault Aviation	1 261,00	+1,12	+4,21	
ADP	165,00	+0,43	+0,30	Dessault Systems	139,25	+1,13	+3,42	
Airbus Group	119,44	+0,96	+42,26	DBV Technologies	13,27	+4,00	+25,07	
Air France - KLM	10,22	+0,79	+7,81	Euroedre	43,52	+1,85	+35,53	
Alcantis	118,70	+0,17	+9,45	EDF	9,43	+0,06	-31,87	
ALD	13,28	-0,15	+27,69	Elfage	94,86	+0,55	+30,02	
Alstom	37,78	-0,42	+7,14	Elor Group	11,77	-0,16	-9,89	
Altran	103,20	-0,10	+41,95	Elys	16,23	+1,12	+11,54	
Altran Technologies	14,32	-0,35	+104,43	Engie	15,10	-0,03	+20,52	
Amundi	64,45	+1,67	+38,76	Ermetel	46,50	-1,42	-22,95	
Agencys	22,45	+0,85	-2,06	EssilorLuxottica	130,85	+1,27	+23,19	
Amorim Mitsui SA	19,10	+0,67	-27,27	Eurochem	69,35	+1,02	+17,83	
Arkema	88,62	+4,16	+18,22	Eurofins Scient.	480,00	+2,78	+47,24	
Atoys	64,34	-1,59	+21,25	Euronext	74,55	-2,69	+48,20	
AXA	23,91	+1,75	+26,76	Europarc	4,72	-2,66	-39,99	
Bic	62,45	-1,19	-29,85	Estasol Comm.	10,55	+2,14	+5,58	
BioMérieux	75,35	+0,13	+31,04	Fapriccia	43,94	+1,03	+32,87	
BNP Paribas	47,44	+3,64	+19,16	Frax Darby	57,50	-3,65	+0,70	
Bolloré	3,70	+0,11	+7,63	Genetix	192,20	+0,40	+34,89	
Booyaps	39,17	+2,19	+24,88	Genit	13,48	+0,75	-22,31	
Bourain Veritas	21,77	+1,63	+25,58	Getlink	14,84	+2,52	+24,81	
Cap Gemini	10,95	+1,52	+26,67	Gitl	88,30	-0,95	+31,50	
Carrefour	15,53	+1,74	+4,12	Hermès Intern.	638,00	+0,60	+31,80	
Casino Guichard	43,55	+2,67	+20,12	Ilacite	85,35	+0,71	+26,35	
CCO	2,13	+1,58	+64,08	Ilcolt	86,50	+0,53	-28,47	
CNP Assurances	18,15	+1,45	-2,00	Imerys	35,58	+1,14	+15,25	
Colas	10,05	+0,30	+26,73	Ingenico Group	92,38	-0,84	+86,31	
Comau	99,50	+0,76	+18,29	Jopex	90,15	+1,81	-20,12	
Crédit Agricole	11,42	+1,51	+21,85	Jouis	26,18	-0,19	+27,07	
Danone	80,30	+0,98	+30,55	JC Decaux SA	22,82	-0,09	-7,75	

MATIÈRES PREMIÈRES	DEVICES	CHANGES	MARCHÉ DE L'OR
Or (Oz) à Londres	1 488,00	1,00	1 662,00 +0,12
Argent (Oz) à Londres	89,50 +0,07	1,00	230,00 0,00
Platine (Oz) à Londres	9 100,00 +0,05	1,00	230,00 -0,94
Or (Oz) à Londres	1 488,00	1,00	326,00 +2,48

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Succession

Par décision du TGI de Rodas en date du 08/08/2019 le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 234 Allée Henri II de Montmorancy 34954 Montpellier, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme VIOLLAC veuve CATHIERE. Inne desclée le 30/04/2017 à Saint Geniez d'Olt (12). Réf. 03-48483363 CP. Les créanciers peuvent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

TOURISME GRAND NARBONNE Méditerranée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NOM et adresse du pouvoir adjudicateur : GRAND NARBONNE TOURISME
1 avenue du Forum 11100 NARBONNE

Désignif de la consultation : Observatoire et pilotage digital de la fréquentation touristique en hébergement

Réf du marché : 2019-4-P
Type de marché : Services
Classification CPV : 72221-00-00

Procédure adaptée

Date de remise des offres : le 28/10/2019 à 12:00

Personnes pour les informations complémentaires : Mme Vera Pericaudat
v.pericaudat@grandnarbonnetourisme.fr

Contact Technique : Mme Isabelle Gauthier
igauthier@grandnarbonnetourisme.fr

Dossier consultable et téléchargement : <https://marchespublics.aude.fr/salle-des-marches/>

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par midilibre-legales.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

lindependant-legales.com

Partenaire de : francemarchés.com

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics sur www.legale-online.fr

PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT, VOTRE NOUVEAU SERVICE GRATUIT ET SANS ABONNEMENT POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE SÉCURISÉ AFIN DE :

- gérer vos publications légales et celles de vos clients ;
- publier dans les meilleurs délais et télécharger immédiatement vos devis et attestations de publication ;
- archiver vos historiques de publication.

Une équipe dédiée de proximité pour vous accompagner : 04 67 07 69 38
annonces.legales@lindependant.com

NOUVEAU !

Retrouvez toutes vos annonces légales & officielles en ligne sur www.lindependant-legales.com

Sur internet

BONNES AFFAIRES

Contacts-Rencontres

Rencontres

FLORENCE (0.06€ min)
JULIE BLONDE SEULE de 44 ans et pourtant très coquine, FLORENCE ch h dispo pour tête à tête coquin Lui tel. au 08 95 07 92 07

Océane
49 ans, mais très dynamique, on dit que je ne fais pas mon âge. Ch Homme jeune pour compléti. Dispo au 09 78 06 46 34

Elle te font l'amour au téléphone en direct, et sans attendre au téléphone 7/24. Discretion assurée. (0.06€ min)

ni club ni agence !
POINT RENCONTRES MAGAZINE
de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite sous pli discret, appel gratuit 0 800 02 88 02

Stéphanie jeune divorcée ch h20 pour assouvir ses besoins de sexe enregistrement film de scène. Son tel : 06 01 40 08 32

Matrimonial Rencontre

FIDELIO 04 68 32 08 10 autres annonces
fidelio-aude.fr
51 ans Fonctionnaire, div, Brun, décontracté, sportif, aime le sport, aime la cuisine, SPOON vit, pièce d'avion, VOUS en rap, famille, alléssime FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO Gratuit demandez notre JOURNAL D'ANNONCES Rencontres Séniors 04 68 32 08 10
55ans retraité de societe, div, Sait organiser son temps et profiter de loisirs agréables. Look séduisant. Vous êtes-vous mariés, alléssime. houis fidelio 04 68 32 08 10

FIDELIO 04 68 32 08 10
68 ans professionnel, médicale, veuf Grand regard bleu, look actuel, voyage dans le monde, aime la lecture, cuisine, VOUS en rap, cové, pressive FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO 04 68 32 08 10
70 ans, retraité, chef d'entreprise (automobile), est Grand, savoir vivre évident, couple multiples, VOUS, en rap, VOUS en rap, VOUS en rap FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO 04 68 32 08 10
55ans, jolie, blond, regard bleu, sans être Professionnel, regard bleu, esprit jeune et enthousiaste ! Sport, nature, nature, VOUS en rap, VOUS en rap FIDELIO 04 68 32 08 10

FIDELIO Gratuit demandez notre JOURNAL D'ANNONCES Rencontres Séniors 04 68 32 08 10
72ANS Retraite du médical, div, Simple, saines, jol sourire, Clavette aux imprimés, aimez découvrir vos centres d'intérêt, VOUS en rap, VOUS en rap FIDELIO 04 68 32 08 10

UN CONSEIL POUR MIEUX VENDRE: indiquez toujours clairement sur votre annonce le prix du bien que vous vendez

MICHEL MS SIMOND
Cabinet d'affaires de Pyrénées-Orientales, Aude, Ariège et Principauté d'Andorre - 04.68.820.820
+ de 400 affaires à reprendre dans votre région sur www.msimond.fr
Tous secteurs d'activité : hôtellerie, restauration, campings, boulangeries, TPL, tous commerces...
Michel Simond réseau national leader de la transmission de petites entreprises avec plus de 1 400 affaires vendues par an
Ctre d'Affaires Naturopôle - Bât. F - 66350 TOULOUGES - perpignan@msimond.fr

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi libre et Midi libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012 relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,32 € ht le mm/coll. Contact : MidiMedia Tél 04.67.07.69.39 ou 04.3000.2020 - Fax 04.67.07.69.39 - Courriel : annonces.legales@midiilibre.com

AVIS PUBLICS Enquêtes publiques

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Commune de Ventenac-en-Minervois Prescrivant une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 26 septembre 2019, le Maire de Ventenac-en-Minervois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera : Du 15 octobre 2019 à 9h au 15 novembre 2019 à 17h soit pendant 32 jours consécutifs

A la Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture soit : - Le Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 et le Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Monsieur Emmanuel NADAL, cadre supérieur France Télécom retraité, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Desir d'enquête Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, visé par le commissaire enquêteur, comprenant toutes les pièces du PLU ainsi que les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées ou consultées sur la procédure sera consultable : - En Mairie de Ventenac-en-Minervois suivant les horaires d'ouverture habituels - Sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant : https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/ et sur un poste informatique mis à la disposition du public en Mairie.

Observateurs de public Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, faire des propositions ou contre-propositions : - Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie - Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visés à l'adresse suivante: Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie, 11120 Ventenac-en-Minervois

Par voie électronique sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/ - Par voie électronique à l'adresse email : plu-ventenac@democratie-active.fr - Après du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en Mairie : - Mercredi 16 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 - Mercredi 6 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, en dehors des permanences, rendez-vous toute personne qui en fera la demande dûment motivée. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Ventenac-en-Minervois dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées dont les copies seront déposées à la Mairie et à la préfecture pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une publication sera également faite sur le site Internet de la Mairie, de la préfecture de l'Aude et sur le site internet de la commune comportant le registre dématérialisé sur le lien suivant : https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/ Au terme de l'enquête publique le conseil municipal de la commune de Ventenac-en-Minervois se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

VIE DES SOCIÉTÉS Création

Le Maire

AVIS

SCI LES CORDELIERS Société Civile en liquidation Au Capital de 396,37 euros Siège social et de liquidation : 12 Place des Consellers 11400 CASTELMAUDARY R.C.S. CARCASSONNE 314 320 318 Par assemblée générale extraordinaire du 30/7/2019, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont : - Approuvés les comptes de liquidation au 31/12/2018, - Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, - Prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 31/12/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Carcassonne. Pour avis, le liquidateur.

Crédibilisées par l'environnement rédactionnel du journal... Les pages "Annonces Classées" attirent les lecteurs réguliers mais aussi les lecteurs occasionnels...

Services Troisième âge Assistance de vie sérieuse et expérimentée avec références et expérience emploi auprès de personnes âgées, 24h sur 24. Pas d'attente à attendre. Région OCCITANIE. Bons soins assurés. 04.23.95.05.97

L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron
Parution lundi, mercredi, vendredi
Rédigez votre petite annonce (En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Choisissez votre formule (Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Rubriques auto : publication lundi + mercredi +vendredi

PA sans photo

Formule trio • simple 31 € (toutes éditions)
Formule trio • 2 semaines 41 € (toutes éditions)

Formule trio • 3 semaines 48,50 € (toutes éditions)
Ligne supplémentaire 8 € (toutes éditions)

1re date de parution : / /2018

+10€
Votre PA avec photo
En vente uniquement sur internet
ou connectez-vous sur www.midiilibre-annonces.com

Par courrier Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de : MidiMedia Publicité - 2, boulevard des Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpignan Cedex

Nom, prénom :
Adresse :

Ville :
Code postal :

Ville :
Code postal :

Par téléphone IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES 04 3000 7000

OFFRES D'EMPLOI 04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

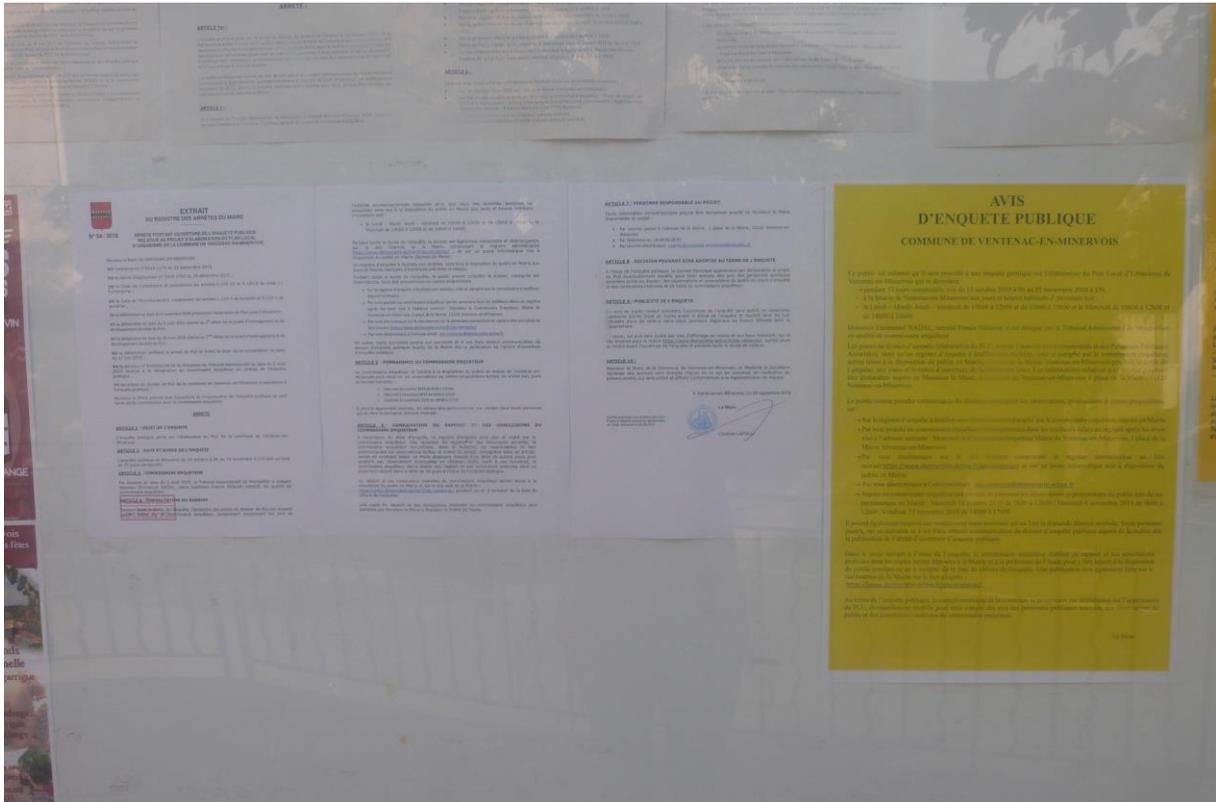
L'Agence COM • MEDIAS • PUS
L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS AFFICHAGE ENQUETE PUBLIQUE PLU

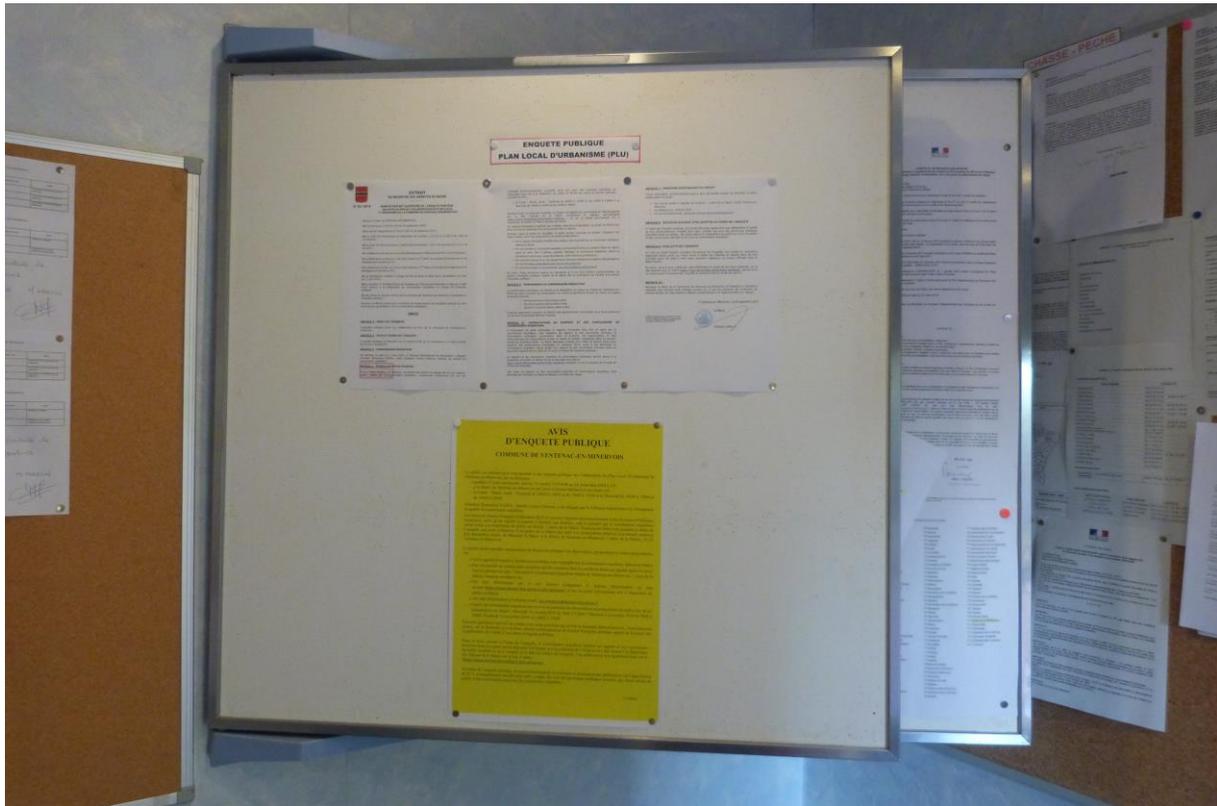
Panneau extérieur Mairie le vendredi 27 septembre 2019 à 17 heures.



Panneau extérieur Mairie le vendredi 27 septembre 2019 à 17 heures.



Panneau Hall d'Accueil Mairie le vendredi 27 septembre 2019 à 17 heures



Site web de la mairie le 30/09/2019

Logement
Actualité
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - En Cours
Démarches Administratives
Où manger / Où dormir ?
Commerces et entreprises
Associations et Festivités
La Cave du Château
Visite Guidée
Nous contacter
Canal du Midi
Tourisme
Jobted

Météo

Météo à VENTENAC-EN-MINERVOIS

27 °C / Ensoleillé
Vent: N de 14 km/h
Humidité: 42%

Auj: 17/28 °C Mar: 16/25 °C Mer: 15/21 °C Jeu: 13/23 °C

Calendrier

Septembre 2019						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Retrouvez nous sur Facebook

VENTENAC EN MINERVOIS

ENQUETE PUBLIQUE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE
VENTENAC-EN-MINERVOIS

**AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Ventenac-en-Minervois qui se déroulera :

- pendant 32 jours consécutifs, soit du 15 octobre 2019 à 9h au 15 novembre 2019 à 17h
- à la Mairie de Ventenac-en-Minervois aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
- le Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 et le Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Monsieur Emmanuel NADAL, retraité France Télécom, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête (élaboration du PLU, avis de l'autorité environnementale et des Personnes Publiques Associées), ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie, 1 place de la Mairie Ventenac-en-Minervois pendant la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie pré cités. Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de Monsieur le Maire, à la Mairie de Ventenac-en-Minervois 1 place de la Mairie, 11120 Ventenac-en-Minervois.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visé à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Ventenac-en-Minervois, 1 place de la Mairie Ventenac-en-Minervois
- Par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant <https://www.democratie-active.fr/plu-ventenac/> et sur un poste informatique mis à disposition du public en Mairie

Carcassonne, le 5/11/2019

direction
départementale
des Territoires
et de la Mer
Aude

Avis complémentaire de la DDTM

Le Directeur

19-492

objet : Commune de VENTENAC EN MINERVOIS – Elaboration du PLU
références : SATEM
affaire suivie par : Chantal GRES - SATEM – UNITE TERRITOIRE
tél. : 04 68 90 22 03 (22 03), fax : 04 68 32 51 13
courriel : chantal.gres@aude.gouv.fr

Suite à l'arrêt du projet de PLU de la commune de Ventenac en Minervois par le conseil municipal le 17 juin 2019, je vous ai adressé l'avis des services de la DDTM le 26 septembre 2019.

En complément de cet avis, je vous adresse la cartographie modifiée des zones soumises au risque inondation par remontée de nappe ainsi que les nouvelles cartes d'aléas pour le risque retrait-gonflement des argiles à prendre en compte dans les différentes pièces constitutives du PLU.

Je vous remercie de joindre ces éléments au dossier d'élaboration du PLU, soumis à enquête publique.

Mes services se tiennent bien entendu à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Départemental
Aude



Malik AÏT-AÏSSA

Monsieur Christian LAPALU
Maire
1 place de la Mairie
11120 VENTENAC EN MINERVOIS

Copie à : SUEDT - MAJSP

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE VENTENAC EN MINERVOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

SOU MIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

**Note en réponse au PV du Commissaire
Enquêteur**

VERSION AU 28 NOVEMBRE 2019

PLU DE VENTENAC MINERVOIS

Cette note a pour objectif de présenter les éléments en réponse au procès-verbal dressé par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique le 18/11/19.

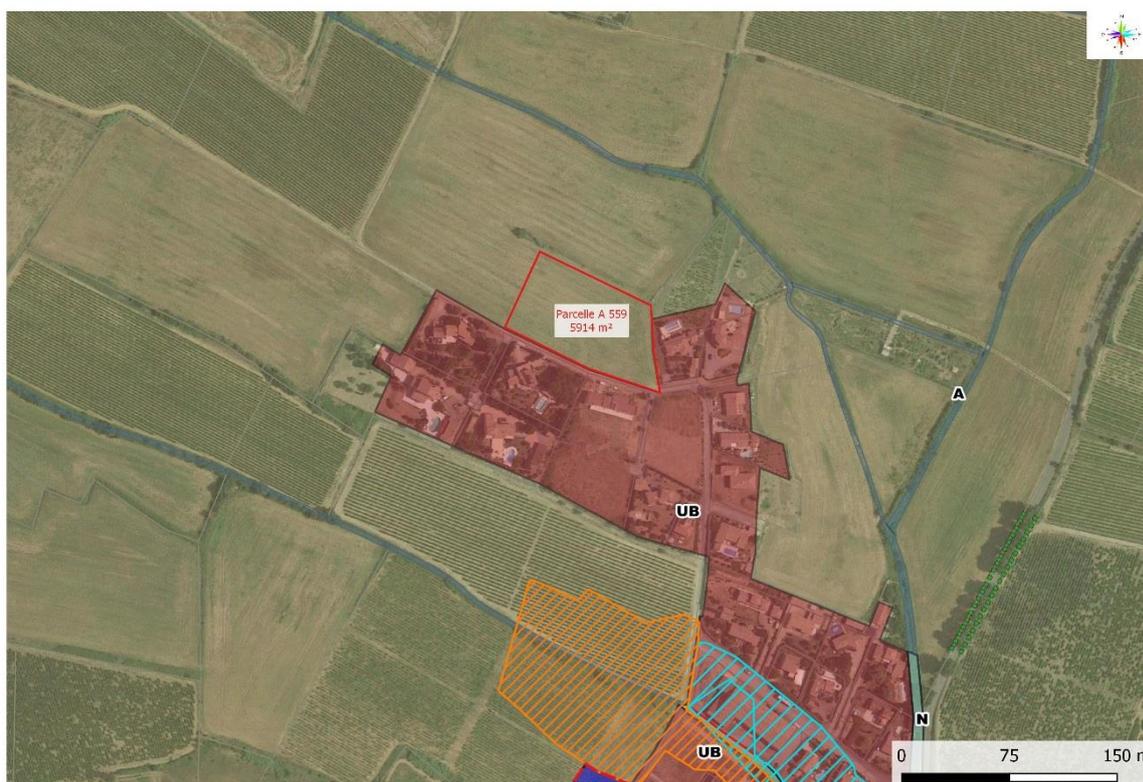
↳ Remarque de Monsieur Laurent RATIA

Moyen utilisé : Registre Dématérialisé Obs n°2

« Notre parcelle cadastrée A559 d'une contenance de 5 846 m² est à ce jour desservie par l'ensemble des réseaux, joutée sur deux faces par des habitations et longée par une voie communale. Malgré tous ces éléments cette parcelle n'est pas intégrée dans le projet du PLU de la commune. Je vous sollicite donc pour une intégration de cette parcelle au prochain PLU »

Observation :

Réponse de la Commune :



⇒ Les choix d'aménagement ont été établis en prenant en compte les objectifs chiffrés annoncés dans le SCOT de la Narbonnaise et du Programme Local de l'Habitat. Au regard des objectifs de consommation foncière, les nouvelles zones à urbaniser se sont limitées à 1.57 hectares.

- ⇒ La parcelle identifiée ci-dessus est en continuité de l'urbanisation existante, de fait il sera cohérent d'analyser son intégration lors de la prochaine révision générale du PLU.
- ⇒ **Remarque de Madame Véronique HERMAN**

Moyen utilisé : Registre Dématérialisé Obs n°3a

« Au point 07 du dossier, annexes sanitaires : contrairement au plan 7.01 traçant les installations actuelles complètes de l'alimentation en eau potable, le plan 7.03 omet complètement les installations du réseau des eaux usées mis en place en 2015/2016, lors de l'établissement du lotissement des Arquettes, entre la route de Sainte-Valière (D 405) et la rue du contre-canal. Or les habitations de ce quartier du village sont bien raccordées à ce réseau d'assainissement.

Voilà 3 ans, un poste a également été spécialement conçu « en attente de raccordement » à l'ensemble des réseaux (à savoir : en plus des eaux usées, celui de d'alimentation en eau potable, de l'électricité et du téléphone). Il a été aménagé à l'ouest du lotissement, en limite des parcelles cadastrée 391 et 135, en prévision d'une prochaine extension urbaine du village, comme le prévoyait déjà le projet de PLU de 2004/2008, cela afin de combler les « dents creuses » situées à l'ouest en prolongement de cette zone.

L'assainissement individuel de mon habitation, construite depuis 1999 sur la parcelle cadastrée N°391, a ainsi pu être modifié et se raccorder au réseau collectif. Je vous joins en annexe le plan de cet aménagement. Vous observerez que les réseaux y sont donc bien au complet ».

Observation :

Réponse de la commune :

- ⇒ Cette remarque, justifiée, sera prise en compte, la cartographie du réseau des eaux usées sera modifiée.

 **Remarque de Mme Véronique HERMAN****Moyen utilisé** **Registre Dématérialisé Obs n°3b**

« Les parcelles 130 et 135, couvrant respectivement des superficies de 3065 m² et 4.185m², situées en entrée de village depuis Sainte-Valière, la parcelle n°130 offrant un côté attenant à la route de Sainte-Valière (D 405), correspondent bien aujourd'hui à une zone d'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION du futur PLU comme il était prévu initialement depuis 15 ans.

Observations :**Moyen utilisé** **Registre Dématérialisé Obs n°3c**Observations :

L'aménagement de cette zone est en continuité de l'urbanisation existante de sorte à profiter de la proximité des accès et réseaux existants et de compléter la forme urbaine de façon cohérente.

Moyen utilisé **Registre Dématérialisé Obs n°3d**Observations :

De plus, il participe à valoriser une des entrées de ville de Ventenac en Minervois.

Moyen utilisé **Registre Dématérialisé Obs n°3e**Observations :

« Cette zone sera essentiellement à vocation d'habitats individuels et non en lotissement. Il s'agit en effet pour nous de permettre à nos proches, jeunes et moins jeunes, de venir s'installer et de créer une forme de petite « résidence familiale, intergénérationnelle et solidaire » composée de quelques habitations dans un même périmètre. Ces habitations viseront la performance énergétique, la végétalisation des toitures et l'usage des énergies renouvelables.

Je suis viticultrice, exploitante de vignes sur la commune en terroir AOC minervois, adhérente à la cave coopérative du château depuis 20 ans et très impliquée dans le tissu social, oenotouristique et culturel du village (membre actif des Nouvelles Racines, des actions de protection de l'environnement et de sauvegarde du patrimoine dont le bateau La Marie-Thérèse, etc). J'entends poursuivre et transmettre tant ces activités que ma volonté participative au sein de la vie du village, cela grâce aux liens d'une trame familiale rapprochée, solidaire, ancrée dans la ruralité, qui ne manquera pas de pérenniser l'esprit et l'identité viticole propres à Ventenac et de son développement ainsi que le propose le Schéma de Cohérence Territoriale (le SCOT) de la Narbonnaise ».

Moyen utilisé Registre Dématérialisé Obs n°3fObservations :

« Non enclavée, la zone concernée est desservie par un accès double puisqu'il se fera par la D405, soit route de Sainte-Valière : soit directement par la parcelle 130 (voire par la 129 qui nous appartient également) soit, en aménagement privé, par le nord de la 391 comme est réalisé l'accès à l'habitation actuelle sur cette parcelle. Les aménagements futurs créeront sans difficulté des connexions de sorte à assurer la continuité des cheminements doux existants, permettant aux futurs habitants de la zone de rejoindre le cœur du village et ainsi les équipements et services publics présents sur la commune. Le passage de 3m de large déjà aménagé à l'extrême sud à l'angle de la parcelle n°391, là où se trouve le point de raccordement aux réseaux en attente, permettra une voie douce supplémentaire en lien vers le village, notamment par le contre-canal.

Le stationnement des résidents avec un minimum de deux places par habitation comme celui des visiteurs éventuels sera sans impact sur les voiries car des emplacements seront créés au cœur des parcelles, dans un respect environnemental en réduisant au minimum l'imperméabilisation des sols afin de faciliter de l'écoulement des eaux pluviales (chemins de terre et empierrement) ainsi que dans un souci ornemental ».

Moyen utilisé Registre Dématérialisé Obs n°3gObservations :

« Haies, espaces verts épurés et zones réservées au potager et à un verger fruitier, tout comme une grande part de jardin d'agrément sont prévus, notamment en visuel de l'entrée de ville côté D405, route de Sainte-Valière et cimetière neuf ».

Moyen utilisé Registre Dématérialisé Obs n°3hObservations :

« Contrairement à certaines zones des OAP prévues dans le PLU proposé dans cette enquête publique, cette zone de prolongement de l'urbanisation entamée depuis deux ans au lieu-dit « Les Arquettes » n'est absolument pas en bordure d'une zone inondable ni influencée par le bassin du Répudre ou un autre cours d'eau. Elle ne doit se prémunir d'aucun aménagement contre les inondations ni contrainte de cet ordre. Elle ne concerne ni zone humide, ni corridor écologique pas plus que de réserve de biodiversité ou de formation boisée. Située en contre-bas des habitations existantes, son urbanisation n'influencera en rien les cônes de vue d'entrée du village ni les vues sur

Moyen utilisé Registre Dématérialisé Obs n°3iObservations :

« Aujourd'hui friche agricole, ces terres ne font pas partie des terres fertiles de qualité, ni de la zone AOC pas plus que du plan d'irrigation agricole. En résumé, aucune servitude publique ni risque de nuisance ne vient l'impacter ».

Moyen utilisé Registre Dématérialisé Obs n°3jObservations :

« Grâce à l'aménagement du poste « en attente » au sud-ouest du lotissement des Arquettes, elles sont par ailleurs totalement desservies par tous les réseaux auxquels elles peuvent être raccordées sans aucune nuisance ni incidence pour le domaine public ».

Moyen utilisé Registre Dématérialisé Obs n°3kObservations :

Ces parcelles 135 et 130 font bien partie de la forme urbaine actuelle générée par les extensions récentes, lotissement et habitats parcellaires, mais aussi par la structure ancienne du village puisque toute la zone qu'elles composent est entourée voire quasi au centre d'habitations individuelles et de locaux industriels (PME) datant de plus de 50 ans. Sa position suffisamment éloignée du périmètre du canal du Midi correspond également à la volonté communale de préserver ce linéaire de toute extension.

L'objectif de « résidence familiale » coïncide aussi au maintien démographique du village puisqu'il s'inscrit dans une perspective très raisonnable contenu par le simple lien familial. A moins de 500 mètres du cœur du village et du centre ancien, en continuité des polarités existantes, nous pouvons considérer ces parcelles comme « dents creuses » à combler inclus dans les limites de la forme urbaine actuelle comme le montre la généralité des plans ou particulièrement celui de l' « Orientation 2 de la gestion du cadre naturel » où la délimitation du traitement des trames vertes et bleues les inclus bien à l'intérieur des franges urbaines.

Moyen utilisé : Registre Dématérialisé Obs n°31

Pour toutes ces raisons nous sollicitons une révision de la proposition du PLU actuellement en étude afin d'y intégrer la zone des parcelles situées à l'ouest du lotissement des Arquettes et cadastrées 135 et 130. En annexes les plans : -7.03 avec précisions zone des Arquettes, réseaux et parcelles

Observations :**Réponse de la commune globale à toutes les observations de Mme HERMAN concernant les parcelles 130 et 135 :**

- ⇒ Les parcelles 130 et 135 sont effectivement situées en continuité de l'urbanisation existante. Toutes les justifications apportées en faveur de l'inclusion à la zone constructible sont cohérentes. Toutefois, la Municipalité doit faire des choix de développement futur et reste contrainte par les objectifs de consommation foncière affichés dans les documents de planification intercommunal (SCOT de la Narbonnaise et Programme Local de l'Habitat).

- ⇒ Il sera donc judicieux d'analyser son intégration lors de la prochaine révision générale du PLU.

↳ Remarque de Monsieur RATIA Laurent

Moyen utilisé : Registre papier R1

En complément à ma contribution sur le registre numérique N° 2 du 06/11/2019, je tiens à vous faire part de notre souhait de céder à la commune une bande de terrain en vue de l'élargissement de la voie communale qui longe notre parcelle.

En contrepartie, nous sollicitons l'intégration de cette parcelle dans la zone constructible.

Cette proposition a été acceptée par le conseil municipal lors de la réunion du 17 juin 2019.

(Pièce jointe : délibération du 17 juin 2019 plus 2 plans)

Observations :

Réponse de la commune :

- ⇒ Lors du Conseil Municipal du 7 juin 2019, monsieur le Maire a donné lecture du courrier de de Messieurs RATIA dans lequel ils attirent l'attention des élus sur la rue des Prades qui est étroite (en bout de voie) et proposent de céder une bande de terre sur leur propriété pour élargir cet axe et de créer des emplacements de parking. En contrepartie, ils sollicitent 4 parcelles à construire le long de cette voie. Monsieur le Maire a alors rappelé que la propriété de Messieurs RATIA est hors périmètre du projet de PLU tel qu'il a été arrêté selon les nombreuses préconisations des services de l'État. Monsieur le Maire avait proposé aux intéressés de se manifester lors de l'enquête publique auprès du Commissaire enquêteur pour déposer leur requête.
- ⇒ La Municipalité doit faire des choix de développement futur et reste contrainte par les objectifs de consommation foncière affichés dans les documents de planification intercommunal (SCOT de la Narbonnaise et Programme Local de l'Habitat). Les ouvertures à l'urbanisation limitées dans le projet de PLU résultent également de l'obligation de venir combler les dents creuses présentes au sein de la trame urbaine avant de consommer de nouvelles terres à l'urbanisation.
- ⇒ La Municipalité préconise à Messieurs RATIA de présenter leur demande dans le cadre de la prochaine révision générale du PLU.

↳ Remarque de M TORT René

Moyen utilisé : Observation Orale n°1

M. René Tort habite à Ventenac-en-Minervois. Il est propriétaire des parcelles cadastrées 413, 420 et 421 proches de la route de Ste Valière. Ces trois parcelles sont d'un seul tenant. La 413 est construite (garage), la 420 est limitrophe et constructible, mais la 421 forme un couloir puis un élargissement joutant la 420.

M Tort demande que la partie de la parcelle 421 limitrophe de la 413 et de la 420 devienne constructible. Ceci aurait l'avantage de créer une parcelle de forme rectangulaire, tout en supprimant le couloir d'accès à l'élargissement arrière de la 421. Ses objectifs sont patrimoniaux, car il a 2 enfants.

La surface constructible supplémentaire serait de 298 m².

M Tort ne demande pas la constructibilité sur l'ensemble de la parcelle 421, mais seulement sur la zone décrite ci-dessus.

Observations :

Réponse de la commune :



- ⇒ Au regard de la localisation de la parcelle 421, la Commune intégrera à la zone constructive une partie de la parcelle qui correspond au couloir à savoir 270 m² comme le demande M Tort. La commune ne peut pas intégrer la parcelle 412 en totalité pour une surface de 1 035 m² car elle doit faire des choix de développement futur et reste contrainte par les objectifs de consommation foncière affichés dans les documents de planification intercommunal (SCOT de la Narbonnaise et Programme Local de l'Habitat).



Adaptation du plan de zonage projetée

Remarque de M TORT René

Moyen utilisé : Observation Orale n°2

Concernant le projet PLU, M Tort n'émet aucune remarque. Sur les OAP des zones AU et de la zone U à densifier, il reconnaît que l'OAP1 est raisonnable : la partie basse est inondable et c'est une bonne idée de la réserver pour créer des jardins.

Observations :

Réponse de la commune :

- ⇒ La Municipalité prend acte de cette observation qui n'appelle pas de réponse particulière.

Remarque de M Jean DUCEL

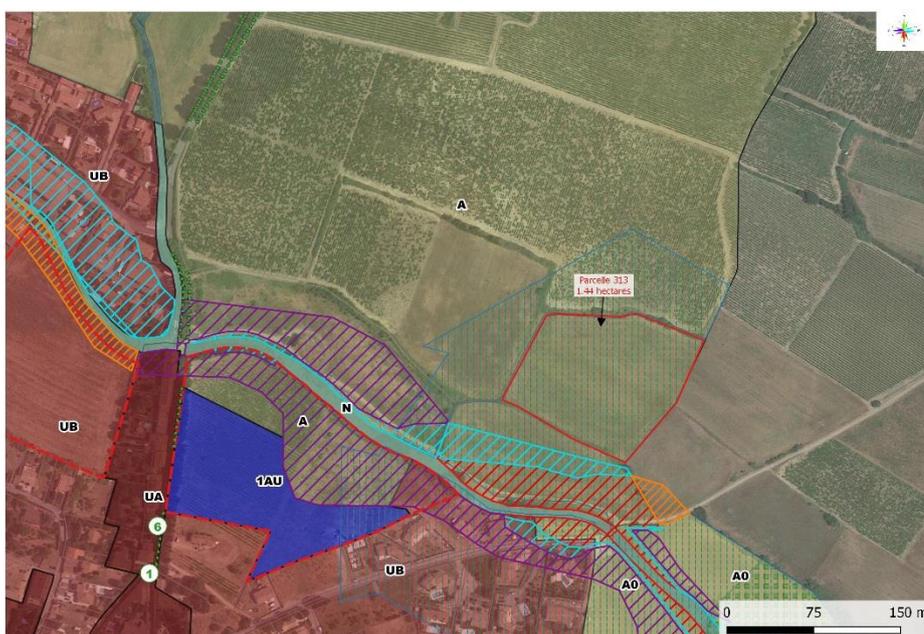
Moyen utilisé : Observation Orale n°3

M. Jean Ducl habite Ventenac-en-Minervois. Il est propriétaire de la parcelle 313 qui est couverte par l'appellation de zonage « réservoir de biodiversité du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, SRCE ».

M Ducl explique que cette parcelle est cultivée sur une partie en vigne et sur une autre partie en blé, avec des désherbages chimiques et des traitements pesticides traditionnels.

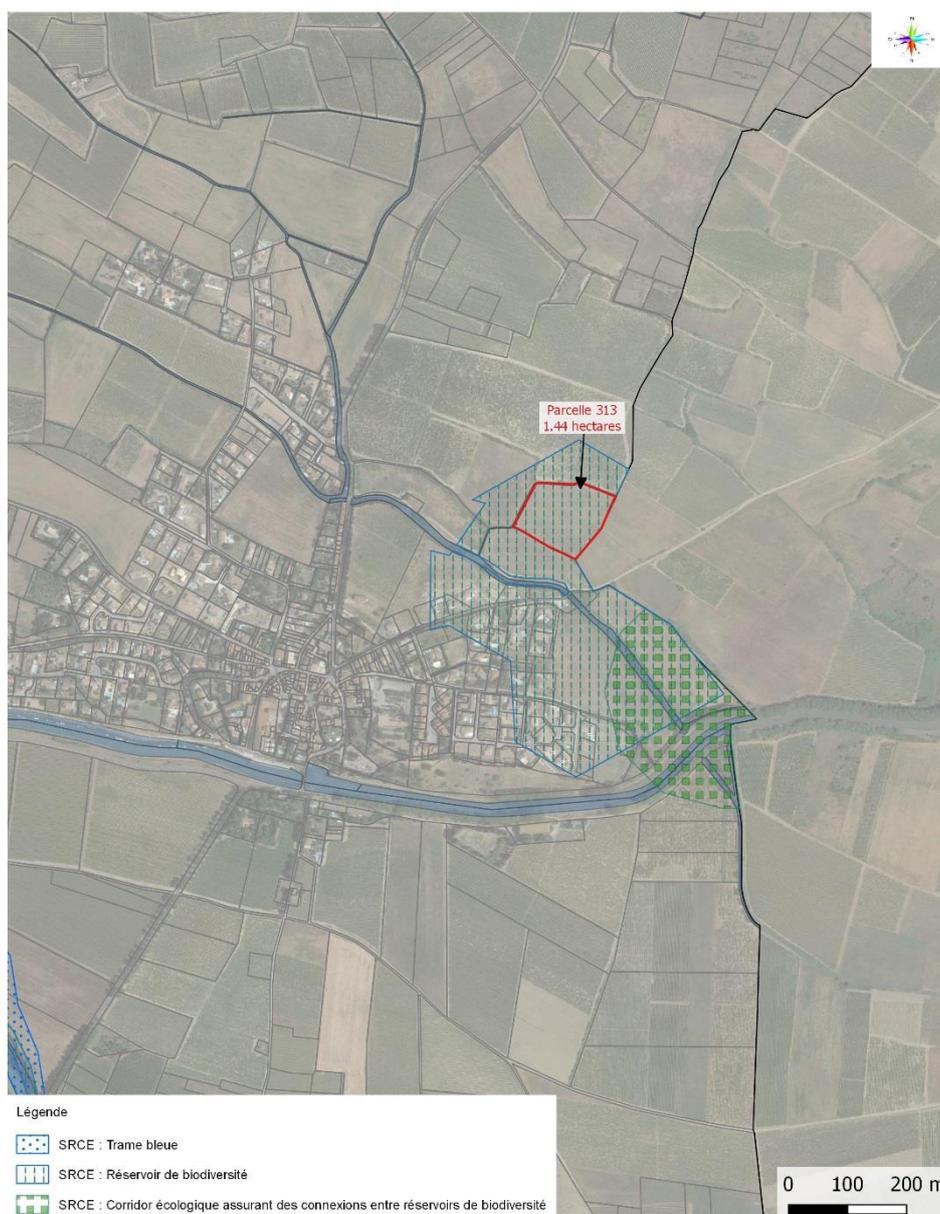
Observations :

Réponse de la commune :



- ⇒ L'identification des parcelles en tant que réservoir de biodiversité s'inscrit dans un objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et de consommation d'espace et contribue à préserver les terres agricoles et forestières.
- ⇒ Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ne constitue ni un obstacle ni un frein au développement des territoires ruraux, mais plutôt un cadre pour sa cohérence écologique et un moyen de concilier ce développement avec les enjeux de biodiversité. Il n'induit pas de règles contraignantes pour les activités agricoles. Seules des actions à caractère contractuelles et volontaires pourront être prévues dans le plan d'actions du SRCE, notamment par le biais des outils issus de la politique agricole commune et financés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : mise en œuvre de mesures agro-environnementales climatiques (dont le maintien et l'implantation d'infrastructures agro-écologiques), investissements non productifs, etc.

Pour remarque, la Municipalité précise que le zonage du SRCE ne concerne pas la seule parcelle de Monsieur DUCEL. D'après la cartographie ci-après, le SRCE impacte même la zone urbaine existante.



Remarque de M Jean DUCEL

Moyen utilisé : Observation Orale n°4

Il est propriétaire de la parcelle 313 qui est couverte par l'appellation de zonage « réservoir de biodiversité du Schéma Régional de Cohérence écologique ». M. Jean Ducel demande si ce classement est imposé sur une longue durée. Est-il définitif ?

M Ducel demande quelles sont les conséquences futures sur ses pratiques agricoles ? aura-t-il le choix des cultures ? sera-t-il contraint sur des pratiques ? quelles obligations sont-elles attachées à ce classement ?

Observations :

Réponse de la commune :

- ⇒ Le SRCE a été approuvé par le Préfet de Région le 20 novembre 2015. Il s'agit d'un document évolutif qui est amené à être adapté tous les six ans en fonction des analyses et des résultats obtenus.
- ⇒ Dans le cadre de la hiérarchie des normes, le PLU doit prendre en compte le SCRE de fait si ce dernier évolue, le PLU sera également modifié en conséquence.
- ⇒ L'identification des parcelles en tant que réservoir de biodiversité s'inscrit dans un objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et de consommation d'espace et contribue à préserver les terres agricoles et forestières.
- ⇒ Le SCRE ne constitue ni un obstacle ni un frein au développement des territoires ruraux, mais plutôt un cadre pour sa cohérence écologique et un moyen de concilier ce développement avec les enjeux de biodiversité. Il n'induit pas de règles contraignantes pour les activités agricoles. Seules des actions à caractère contractuelles et volontaires pourront être prévues dans le plan d'actions du SRCE, notamment par le biais des outils issus de la politique agricole commune et financés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : mise en œuvre de mesures agro-environnementales climatiques (dont le maintien et l'implantation d'infrastructures agro-écologiques), investissements non productifs, etc.

↳ Remarque de M Jean DUCEL

Moyen utilisé : Observation Orale n°5

Observations :

M. Jean Ducel habite Ventenac-en-Minervois. Il est propriétaire de la parcelle B136 où il a construit sa maison grâce à un permis délivré en 1980.

Il est aujourd'hui étonné de voir que sa parcelle a été découpée et que la moitié Ouest de sa parcelle n'est pas classée constructible. Cette zone se retrouve enclavée, ce qui la dévalorise, alors qu'elle fait partie d'un seul tenant de sa propriété terrienne.

M. Jean Ducel demande que sa parcelle d'origine soit reconstituée en totalité et soit déclarée constructible au PLU.

Réponse de la commune :



⇒ Lors de la délimitation du plan de zonage, le tracé de la zone urbaine est venu effectivement couper la parcelle. Pour l'approbation du PLU, la parcelle sera réintégrée dans sa globalité.

 **Remarque de Mme Marcelle ALIBERT****Moyen utilisé : Observation Orale n°6**

Mme Marcelle Alibert habite à Ventenac-en-Minervois. Elle est propriétaire de la parcelle 1040. Elle constate que cette parcelle n'est pas incluse à la zone constructible du PLU. Elle comprend et accepte ce classement. Elle reconnaît que les pratiques du passé ont conduit à un étalement urbain excessif, y compris à Ventenac-en-Minervois.

Observations :**Réponse de la commune :**

⇒ La Municipalité prend acte de cette observation qui n'appelle pas de réponse particulière.

 **Remarque de Mme Marcelle ALIBERT****Moyen utilisé : Observation Orale n°7**

Mme Marcelle Alibert habite à Ventenac-en-Minervois. Concernant l'OAP3 sur la grande parcelle urbaine à viabiliser, elle regrette que seulement de petits terrains soient prévus, car cela recrée les promiscuités des cœurs de village.

Observations :**Réponse de la commune :**

⇒ Ces choix d'aménagement résultent de l'obligation de moindre consommation de l'espace. Augmenter le nombre de logement au m² est un moyen permettant de limiter la consommation de nouveaux espaces.

 **Remarque de Mme Marcelle ALIBERT****Moyen utilisé : Observation Orale n°8**

Mme Marcelle Alibert habite à Ventenac-en-Minervois. Elle prend connaissance que les lois actuelles imposent la densification des zones déjà construites et la protection des zones agricoles : elles sont beaucoup plus contraignantes que celles du POS. Mme Marcelle Alibert regrette que les anciennes parcelles viabilisées puissent parfois ne plus être constructibles, comme c'est le cas de la parcelle 1AU. Elle s'interroge sur le bienfondé de cette interdiction.

Observations :

Réponse de la commune :

- ⇒ La commune de Ventenac en Minervois n'a jamais été doté d'un POS, le projet de PLU est le premier document d'urbanisme de planification de la commune. Effectivement les lois actuelles imposent de densifier les zones déjà construites pour limiter la consommation de nouvelles terres.

↪ **Remarque de M Laurent RATIA**

Moyen utilisé : Observation Orale n°9

Observations :

M. Laurent Ratia, représentant l'Indivision Ratia, habite à Mirepeisset. Il réitère l'observation@2, en argumentant sur les motivations de sa demande.

D'une part, en tant qu'agriculteur professionnel, il a participé à des réunions du Scot de la Narbonnaise au titre des représentants du secteur agricole et il a constaté le grand nombre d'hectares gelé par des propriétaires, ou de lointains héritiers, qui ne donnent pas en fermage, ni ne vendent des parcelles limitrophes des villages pour une exploitation agricole, parce qu'ils espèrent que leur parcelle deviendra un jour constructible, et qu'ils espèrent en tirer un meilleur avantage financier.

Cette situation limite son propre développement professionnel d'agriculteur.

D'un autre côté, étant lui-même propriétaire d'une parcelle limitrophe à la zone urbanisée de Ventenac-en-Minervois, il espère, pour une fois, bénéficier de cet avantage financier.

M. Laurent Ratia dépose une observation sur le registre (R1) ainsi qu'un courrier composé de quatre pages (Annexes de R1).

Réponse de la commune :

- ⇒ Réponse apportée en page n°2 de la présente note.

↳ **Remarque de Madame HERMAN Véronique**

Moyen utilisé : Observation Orale n°10

Observations :

Mme Véronique Herman habite à Ventenac-en-Minervois. Ne pouvant se déplacer, Mme Herman a sollicité un entretien téléphonique avec le commissaire enquêteur durant la permanence du 15 novembre. Elle réitère sa demande formulée dans l'observation @3, et se renseigne sur le calendrier et sur les suites possibles de ses demandes.

Réponse de la commune :

⇒ Réponse apportée en page n°7 de la présente note.

***CE1** : l'ouverture des zones 1AU à l'urbanisation est liée aux besoins de logements nouveaux pour rester en conformité avec le Scot et le PLH du Grand Narbonne. Or, celui-ci est en fin d'enquête publique pour sa révision.*

Comment allez-vous programmer les ouvertures des 2 zones 1AU en fonction des nouveaux objectifs du PLH ? En les décalant dans le temps ? en augmentant / ou diminuant la densité de 15 logements/Ha

↳ **Remarque de Monsieur NADAL Emmanuel, commissaire enquêteur**

Réponse de la commune :

- ⇒ Effectivement le SCOT de la Narbonnaise est en fin d'enquête publique. Toutefois, le Grand Narbonne, le 9 septembre 2019, dans son avis au titre des personnes publiques associées, s'est prononcé sur la compatibilité du PLU avec le SCOT en vigueur mais également avec le projet de SCOT en révision. L'objectif de population et le projet de développement apparaissent cohérents par rapport aux objectifs déclinés dans le SCOT.
- ⇒ Concernant le PLH, il doit être compatible au SCOT. Pour précision, un nouveau PLH va être lancé courant 2020. Dans le cadre du projet de PLU, les zones AU n'ont pas fait l'objet d'un phasage dans la mesure où les deux zones AU présentent des caractéristiques différentes. En effet, la zone 1AU d'une superficie de 1 931 m² répond à un aménagement de type familial, son aménagement n'aura aucun effet sur la commercialisation du lotissement projeté sur la zone 1AU de 13 748 m² en entrée de ville de Ginestas.

CE2 : la zone UE actuellement ouverte à la construction peine à se combler, avec seulement 4 lots vendus. Dès lors, pourquoi ouvrir 2 nouvelles zones 1AU à court terme ?

Réponse de la commune :

- ⇒ La zone ouverte à l'urbanisation, constituant une grosse dent creuse vient d'être aménagée, il s'agit d'une opération récente.
- ⇒ Les zones 1 AU prévues dans le PLU présentent des caractéristiques complètement différentes. La zone 1AU de 1931 m² qui correspond à un projet familial peut être aménagée très rapidement sans gros travaux de viabilisation alors que l'autre zone supposera un rachat de foncier par un aménageur et des travaux d'aménagement plus conséquents. Le phasage dans le temps va de fait s'opérer automatiquement.
- ⇒ Par ailleurs, le fait de venir augmenter l'offre permettra peut-être une diminution du prix du foncier.

Observation n° 2 du 6 novembre 2019 - 11:19

Ne se prononce pas

Auteur : Laurent Ratia Organisation : Indivision Ratia

Monsieur,

notre parcelle cadastrée A559 d'une contenance de 5 846 m² est à ce jour desservie par l'ensemble des réseaux, jouxtée sur deux faces par des habitations et longée par une voie communale.

Malgré tous ces éléments cette parcelle n'est pas intégrée dans le projet du PLU de la commune. Je vous sollicite donc pour une intégration de cette parcelle au prochain PLU.

Observation n° 3 du 13 novembre 2019 - 23:30

Ne se prononce pas

Auteur : Véronique Herman Organisation : 1960

Ventenac le 13 novembre 2019

A Monsieur Emmanuel Nadal,
Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique concernant
le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ventenac-en-Minervois
Concerne : observation et proposition

Monsieur, dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ventenac-en-Minervois je vous prie de bien vouloir noter mon observation dont le préambule est le plan de zonage du réseau des Eaux Usées qui est non actualisé

En effet :

Au point 07 du dossier, annexes sanitaires: contrairement au plan 7.01 traçant les installations actuelles complètes de l'alimentation en eau potable, le plan 7.03 omet complètement les installations du réseau des eaux usées mis en place en 2015/2016, lors de l'établissement du lotissement des Arquettes, entre la route de Sainte-Valière (D 405) et la rue du contre-canal. Or les habitations de ce quartier du village sont bien raccordées à ce réseau d'assainissement.

Voilà 3 ans, un poste a également été spécialement conçu « en attente de raccordement » à l'ensemble des réseaux (à savoir : en plus des eaux usées, celui de d'alimentation en eau potable, de l'électricité et du téléphone). Il a été aménagé à l'ouest du lotissement, en limite des parcelles cadastrée 391 et 135, en prévision d'une prochaine extension urbaine du village, comme le prévoyait déjà le projet de PLU de 2004/2008, cela afin de combler les « dents creuses » situées à l'ouest en prolongement de cette zone.

L'assainissement individuel de mon habitation, construite depuis 1999 sur la parcelle cadastrée N°391, a ainsi pu être modifié et se raccorder au réseau collectif.

Je vous joins en annexe le plan de cet aménagement. Vous observerez que les réseaux y sont donc bien au complet.

Dès lors, les parcelles 130 et 135, couvrant respectivement des superficies de 3065 m² et 4.185m², situées en entrée de village depuis Sainte-Valière, la parcelle n°130 offrant un côté attenant à la route de Sainte-Valière (D 405), correspondent bien aujourd'hui à une zone d'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION du futur PLU comme il était prévu initialement depuis 15 ans.

Ces parcelles sont actuellement occupées par des friches agricoles.

Enjeux et objectifs : L'aménagement de cette zone est en continuité de l'urbanisation existante de sorte à profiter de la proximité des accès et réseaux existants et de compléter la forme urbaine de façon cohérente. De plus, il participe à valoriser une des entrées de ville de Ventenac en Minervois. Les affectations Cette zone sera essentiellement à vocation d'habitats individuels et non en lotissement. Il s'agit en effet pour nous de permettre à nos proches, jeunes et moins jeunes, de venir s'installer et de créer une forme de petite « résidence familiale, intergénérationnelle et solidaire » composée de quelques habitations dans un même périmètre. Ces habitations viseront la performance énergétique, la végétalisation des toitures et l'usage des énergies renouvelables. Je suis viticultrice, exploitante de vignes sur la commune en terroir AOC minervois, adhérente à la cave coopérative du château depuis 20 ans et très impliquée dans le tissu social, oenotouristique et culturel du village (membre actif des Nouvelles Racines, des actions de protection de

l'environnement et de sauvegarde du patrimoine dont le bateau La Marie-Thérèse, etc). J'entends poursuivre et transmettre tant ces activités que ma volonté participative au sein de la vie du village, cela grâce aux liens d'une trame familiale rapprochée, solidaire, encrée dans la ruralité, qui ne manquera pas de pérenniser l'esprit et l'identité viticole propres à Ventenac et de son développement ainsi que le propose le Schéma de Cohérence Territoriale (le SCOT) de la Narbonnaise.

Les dessertes, déplacements et stationnements Non enclavée, la zone concernée est desservie par un accès double puisqu'il se fera par la D405, soit route de Sainte-Valière : soit directement par la parcelle 130 (voire par la 129 qui nous appartient également) soit, en aménagement privé, par le nord de la 391 comme est réalisé l'accès à l'habitation actuelle sur cette parcelle. Les aménagements futurs créeront sans difficulté des connexions de sorte à assurer la continuité des cheminements doux existants, permettant aux futurs habitants de la zone de rejoindre le cœur du village et ainsi les équipements et services publics présents sur la commune. Le passage de 3m de large déjà aménagé à l'extrême sud à l'angle de la parcelle n°391, là où se trouve le point de raccordement aux réseaux en attente, permettra une voie douce supplémentaire en lien vers le village, notamment par le contre-canal.

Le stationnement des résidents avec un minimum de deux places par habitation comme celui des visiteurs éventuels sera sans impact sur les voiries car des emplacements seront créés au cœur des parcelles, dans un respect environnemental en réduisant au minimum l'imperméabilisation des sols afin de faciliter de l'écoulement des eaux pluviales (chemins de terre et empierrement) ainsi que dans un souci ornemental.

Espace vert Haies, espaces verts épurés et zones réservées au potager et à un verger fruitier, tout comme une grande part de jardin d'agrément sont prévus, notamment en visuel de l'entrée de ville côté D405, route de Sainte-Valière et cimetière neuf.

Atouts comparatifs : Contrairement à certaines zones des OAP prévues dans le PLU proposé dans cette enquête publique, cette zone de prolongement de l'urbanisation entamée depuis deux ans au lieu-dit « Les Arquettes » n'est absolument pas en bordure d'une zone inondable ni influencée par le bassin du Répudre ou un autre cours d'eau. Elle ne doit se prémunir d'aucun aménagement contre les inondations ni contrainte de cet ordre. Elle ne concerne ni zone humide, ni corridor écologique pas plus que de réserve de biodiversité ou de formation boisée. Située en contre-bas des habitations existantes, son urbanisation n'influencera en rien les cônes de vue d'entrée du village ni les vues sur le paysage agricole alentours.

Aujourd'hui friche agricole, ces terres ne font pas partie des terres fertiles de qualité, ni de la zone AOC pas plus que du plan d'irrigation agricole. En résumé, aucune servitude publique ni risque de nuisance ne vient l'impacter.

Grâce à l'aménagement du poste « en attente » au sud-ouest du lotissement des Arquettes, elles sont par ailleurs totalement desservies par tous les réseaux auxquels elles peuvent être raccordées sans aucune nuisance ni incidence pour le domaine public.

Ces parcelles 135 et 130 font bien partie de la forme urbaine actuelle générée par les extensions récentes, lotissement et habitats parcellaires, mais aussi par la structure ancienne du village puisque toute la zone qu'elles composent est entourée voire quasi au centre d'habitations individuelles et de locaux industriels (PME) datant de plus de 50 ans. Sa position suffisamment éloignée du périmètre du canal du Midi correspond également à la volonté communale de préserver ce linéaire de toute extension.

L'objectif de « résidence familiale » coïncide aussi au maintien démographique du village puisqu'il s'inscrit dans une perspective très raisonnable contenu par le simple lien familial.

A moins de 500 mètres du cœur du village et du centre ancien, en continuité des polarités

existantes, nous pouvons considérer ces parcelles comme « dents creuses » à combler incluses dans les limites de la forme urbaine actuelle comme le montre la généralité des plans ou particulièrement celui de l' « Orientation 2 de la gestion du cadre naturel » où la délimitation du traitement des trames vertes et bleues les inclus bien à l'intérieur des franges urbaines.

Pour toutes ces raisons nous sollicitons une révision de la proposition du PLU actuellement en étude afin d'y intégrer la zone des parcelles situées à l'ouest du lotissement des Arquettes et cadastrées 135 et 130.

En vous remerciant de votre bienveillance et
de votre bonne attention de Commissaire enquêteur,
Nous vous présentons, Monsieur Nadal, nos sincères salutations

Véronique Herman

En annexes les plans : -7.03 avec précisions zone des Arquettes, réseaux et parcelles
-7.01 plan des installations AEP Alimentation Eau Potable actuelles - détail plan du lotissement
avec réseaux - « Orientation 2 de la gestion du cadre naturel »

Observation n° 4 du 13 novembre 2019 - 23:48

Ne se prononce pas

Auteur : Véronique Herman

observation et proposition: en lecture facilitée par mise en page sous forme de lettre dans fichier joint



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

ANNEXES de R1

P1/4

Lundi 17 juin 2019
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	5
Procurations :	2

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 14.05.2019.

2. Délibération pour Arrêter le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Monsieur le Maire informe ses collègues que suite au Bilan de concertation, il convient d'arrêter le projet de Plan Local d'urbanisme de la Commune selon le document présenté.

Accord à l'unanimité

3. Délibération pour Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M 14 / 2019 pour permettre le paiement de plusieurs factures :

- Facture SPIE	6 781.80 €
- Facture du syndicat intercommunal de voirie de Ginestas...	8 382.45 €
- Facture ALTRAD.....	1 872.00 €

En conséquence, il leur indique qu'il convient de modifier le Budget Primitif M14/2019 de la façon suivante :

Investissement ⇨

Opération 33 – Aménagement sécurité traverse Agglo.

- 2315-33 – Install. Mat. Out. Tech. (-) 17 037.00 €

Opération 26 – Aménagement Placette du Lavoir

- 2315-41 – Install. Mat. Out. Tech. (+) 6 782.00 €

Opération 35 – Réseaux Divers

- 2315-35 – Install. Mat. Out. Tech. (+) 8 383,00 €

Opération 13 – Acquisition de Matériel

- 2188-13 – Autres Immob. Corporelles (+) 1 872,00 €

Accord à l'unanimité

Pa/L

4. Courrier de Messieurs RATIA Laurent et Sylvain.

Monsieur le Maire présente la demande de Messieurs RATIA au Conseil Municipal : Ils attirent l'attention des élus sur la rue des Prades qui est étroite (en bout de voie) et proposent de céder une bande de terre sur leur propriété pour élargir cet axe et de créer des emplacements de parking. En contre partie ils sollicitent 4 parcelles à construire le long de cette voie.

Monsieur le Maire rappelle que la propriété de Messieurs RATIA est hors périmètre du PLU (Arrêté) préconisé par l'état. Il propose donc aux intéressés de se manifester lors de l'enquête publique auprès du Commissaire enquêteur pour déposer leur requête.

Si leur requête est acceptée par les services de l'état la Municipalité est d'accord pour la rétrocession à l'euro symbolique d'une bande de terre pour élargir cette rue et créer des places de parking, en contre partie des 4 parcelles à bâtir.

Si la requête n'est pas acceptée par les services de l'état la commune propose d'acheter au prix du marché une bande de terre permettant d'élargir la voie et créer des emplacements de parking.

Accord à l'unanimité

5. Délibération Motion de soutien à la population retraitée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que neuf organisations syndicales ont attiré l'attention sur la situation particulière des retraités en France.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de prendre une Motion de soutien en faveur des retraités.

Pour dénoncer la situation faite à la population retraitée du fait de :

- la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- la hausse de 25% du montant de la contribution généralisée (CGS) pour les millions de retraité(es).

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Accord à l'unanimité

6. Délibération pour spectacle « l'écho de la robine café imaginaire » du 1^{er} septembre 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du spectacle de qualité porté par l'association les Lézards de Saint-Marcel sur plusieurs communes du territoire au prix de 1 € par habitant pour la collectivité. Ce spectacle aurait lieu le 1^{er} septembre prochain à Ventenac.

Accord à l'unanimité

3. Délibération pour Décision Modificative n°3 au Budget Primitif 2019.

P3/4

LES PRADES



P4/4

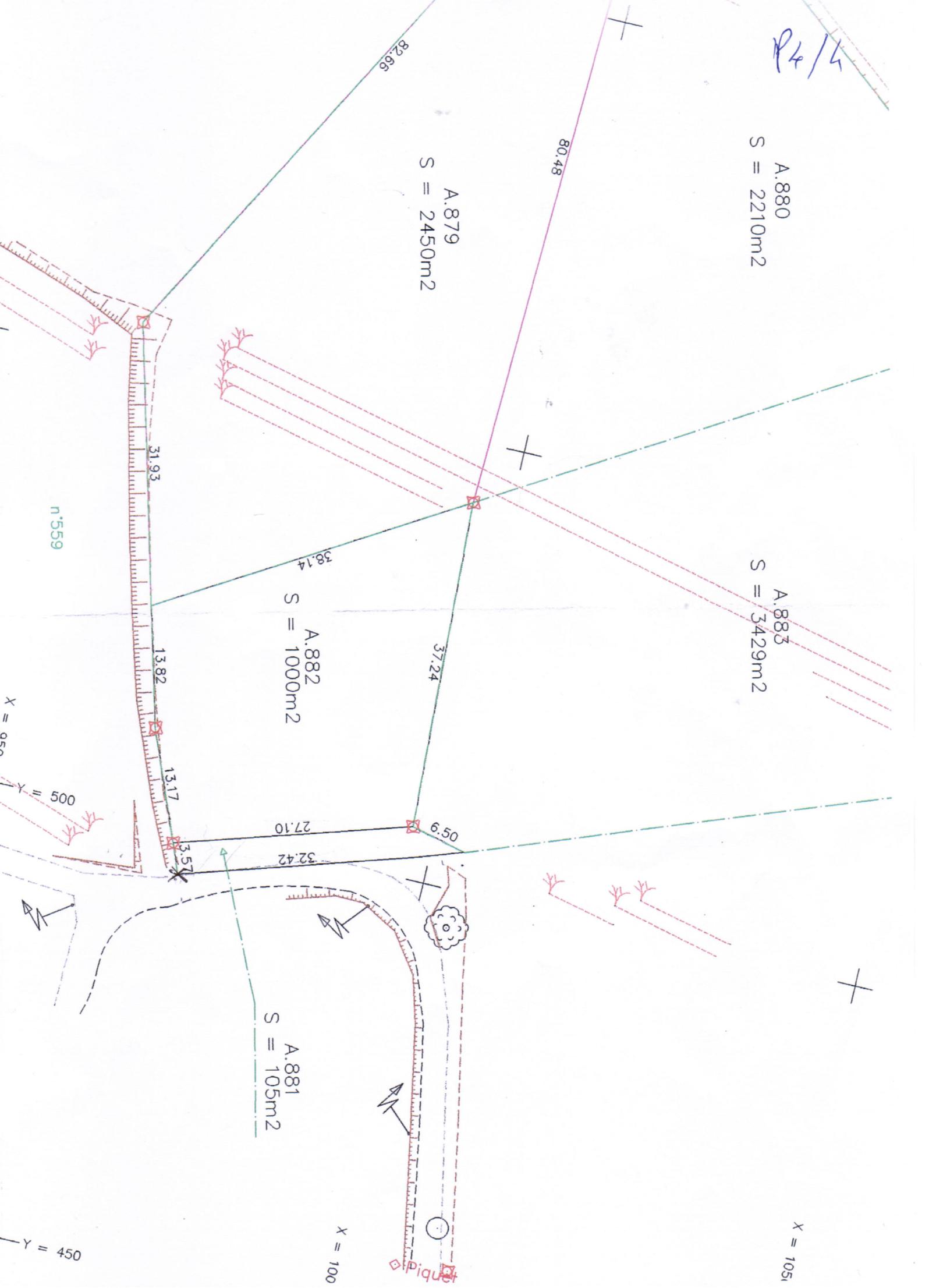
A.880
S = 2210m²

A.879
S = 2450m²

A.883
S = 3429m²

A.882
S = 1000m²

A.881
S = 105m²



n°559

31.93

13.82

13.17

3.57

38.14

37.24

32.42

27.10

X = 100

X = 105

Y = 450

X = 950

Y = 500

Piquet

